

Place Gabriel péri

94600 Choisy-le-Roi

[www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

☎01.48.92.44.44

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 10 juin 2020

---

Le dix juin deux mille vingt à dix-huit trente, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué le 3 juin 2020, s'est réuni en Visioconférence et présentiel, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

## **Étaient présents :**

MM. et M<sup>mes</sup> GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, DESPRES Catherine, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, BENKAHLA Malika, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, GUINERY Annick, ZIEGELMEYER Laurent, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BRIENNON Jean Marc (*à partir de 18h15*), FRANCISOT Amandine, PERYAGH Yves.

## **Étaient représentés :**

M. AOUMMIS Hassan	mandat à M. Patrice DIGUET
M. ROCHE Gabriel	mandat à Mme Françoise JUHEL
M. ENNAOURA Hafid	mandat à Mme BENKAHLA Malika
M. BOIVIN Bernard	mandat à Mme MASSE Elodie
Mme MORO Christiane	mandat à Mme ARNAUD Anne-Marie
M. ATHEA Bernard	mandat à Mme JUHEL Françoise
M. DUPUY Gilles	mandat à M. HERVY Patrick
Mme LEROY Sylvie	mandat à M. TISLER Frédéric
Mme GRASSET-PRIAN Chantal	mandat à M. HERVY Patrick
Mme RIFFAUD Isabelle	mandat à Mme BRAHIMI Nadia
Mme BELLIER Carole	mandat à Mme ARNAUD Anne-Marie
M. MELY Laurent	mandat à M. DIGUET Patrice
Mme LEONCE Vanessa	mandat à Mme LUC Nadine
M. GAUSSENT François	mandat à Mme BRAHIMI Nadia
M. AIT-IDIR Jamil	mandat à Mme DESPRES Catherine

Mme JULLIAN Anne-Laure	mandat à Mme LUC Nadine
Mme DITOPE-LINDOUME Emilienne	mandat à Mme DESPRES Catherine
M. ESSONE-MENGUE Terence	mandat à M. ZIEGELMEYER Laurent
Mme ALIROL Béatrice	mandat à M. BRIENNON Jean-Marc ( <i>à partir de 18h15</i> )
Mme OSTERMEYER Sushma	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
M. DRUART Frédéric	mandat à M. COELHO Vasco
Mme BARON Monique	mandat à M. PERYAGH Yves

**Étaient absents** : M<sup>me</sup> BERCIER Corinne, M<sup>me</sup> SALIM Malika, M. THIAM Moustapha.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> FRANCISOT Amandine

## Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance .....	5
→ Appel .....	5
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2020 .....	5
<b>MODALITÉS ORGANISATIONNELLES DU CONSEIL MUNICIPAL.....</b>	<b>6</b>
→ 1. Approbation de la tenue du Conseil municipal à huis clos.....	6
<b>Finances .....</b>	<b>6</b>
→ 2. Approbation du compte de gestion - Exercice 2019 - Budget principal .....	11
→ 3. Approbation du compte de gestion - Exercice 2019 - Budget annexe des parkings .....	12
→ 4. Approbation du compte administratif - Exercice 2019 - Budget principal .....	12
→ 5. Approbation du compte administratif - Exercice 2019 - Budget annexe des parkings .....	12
→ 6. Affectation du résultat de fonctionnement - Exercice 2019 - Budget principal .....	13
→ 7. Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2019 - Budget annexe des parkings .....	13
→ 8. Approbation du budget supplémentaire - Exercice 2020 - Budget principal.....	13
→ 9. Approbation du budget supplémentaire - Exercice 2020 - Budget annexe des parkings.....	18
→ 10. Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France perçus par la Commune en 2019 .....	18
<b>TARIFICATIONS .....</b>	<b>18</b>
→ 11. Mise à jour du règlement de fonctionnement du Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales (PAŞAM) et tarification des activités municipales annexées au du 1er septembre 2020 - (Conséquences COVID) .....	18
→ 12. Approbation des modalités financières mises en place concernant les activités municipales annulées totalement ou partiellement - (Conséquences COVID).....	19
→ 13. Revalorisation annuelle des tarifs de concessions funéraires à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2020 .....	19
→ 14. Abattement sur la Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2020 dans le cadre de la crise sanitaire - (Conséquences COVID).....	19
→ 15. Approbation du plan de soutien aux commerçants, professionnels, associations et artistes - (Conséquences COVID) .....	20
→ 16. Gratuité des activités périscolaires pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires par la ville du 16 mars au 27 mai 2020 - (Conséquences COVID).....	21
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>21</b>
→ 17. Instauration de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclarée pour faire face à l'épidémie de COVID 19 - (Conséquences COVID).....	21
→ 18. Modalité d'application du régime indemnitaire durant l'état d'urgence sanitaire - (Conséquences COVID) .....	22
→ 19. Rectification de la classification de certains postes en groupes de fonctions (liée au versement du RIFSEEP).....	22
→ 20. Augmentation du plafond du nombre de jours du compte épargne temps .....	23
<b>RELATIONS PUBLIQUES – VIE INTERNATIONALE .....</b>	<b>23</b>
→ 21. Participation au fonds de Solidarité Afrique-COVID19 de Cités Unies France - (Conséquences COVID) .....	23

→ 22. Attribution d'une subvention à l'Association d'Amitié FrancoVietnamienne dans le cadre du jumelage avec l'arrondissement de Dong Da ..... 24

## **DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ ..... 25**

→ 23. Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2020 (2<sup>e</sup> affectation)..... 25

→ 24. Actions 2020 financées dans le cadre du Contrat de Ville Seine Amont : approbation des demandes de subvention ..... 25

## **HYGIÈNE SANTÉ ..... 26**

→ 25. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : Présentation pour information de l'arrêté préfectoral n° 2020/0000788 du 6 mars 2020 portant enregistrement de l'installation de la société BEE & CO située à VITRY-SUR-SEINE, 1 rue du Général Malleret-Joinville..... 26

## **URBANISME - HABITAT ..... 26**

→ 26. Acquisition auprès de Valophis d'un pavillon au 85 rue Henri Corvol..... 26

→ 27. Approbation de l'avenant à la convention de rénovation énergétique avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre - dispositif EcoCité ..... 26

→ 28. Approbation de la convention de mise à disposition de personnel de la commune auprès de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre suite au transfert de la compétence « Amélioration du parc immobilier bâti >> ..... 27

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... 27**

→ 29. Approbation de la convention à passer avec l'association Au fil de l'eau pour la reconduction d'un passeur de rives en 2020 ..... 27

## **VŒU ..... 28**

→ 30. Vœu de la majorité municipale ..... 27

## **PETITE ENFANCE ..... 31**

→ 31. Délégation de Service Public Petite Enfance - Multi Accueil Tony Lainé - rapport annuel d'activité 2019 ..... 31

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ..... 32**

→ 32. Désignation d'un conseiller territorial à l'établissement Public Territorial Grand-Orly seine Bièvre en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire ..... 32

→ 33. Approbation de la convention à intervenir entre l'État et la commune de Choisy-le-Roi pour le remboursement des frais relatifs à l'occupation en 2018 du terrain 3 allées des mésanges ..... 33

→ 34. Compte rendu des décisions L-2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ..... 33

*La séance est ouverte à 18 h 08 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.*

**M. le Maire :** Mesdames, Messieurs, vous avez été convoqués dans les formes légales en séance du Conseil municipal, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales nous avons à désigner un ou une secrétaire de séance.

→ **Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Maire :** Je vous propose que ce soit Amandine FRANCISOT qui assume cette responsabilité pour le dernier Conseil de la mandature. Je vous remercie.

*(M<sup>me</sup> Amandine FRANCISOT est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)*

→ **Appel**

Je donne la parole à Madame Leclère, Directrice générale des services pour procéder à l'appel nominal.

*(M<sup>me</sup> Anne-Sophie Leclère procède à l'appel.)*

**M. le Maire :** Merci, Madame Leclère.

Trois personnes n'ayant pas donné de mandat, nous serons 40. C'est important de le préciser pour le compte des votes.

Comme vous avez pu le constater, nous sommes dans un Conseil municipal à effectif réduit. En effet, nous avons convenu à la Conférence des Présidents de groupe, d'utiliser les dispositions réglementaires prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et notamment la loi 2020-290 du 23 mars 2020, et des ordonnances 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et 2020-562 du 13 mai 2020, qui stipulent que le quorum est abaissé à un tiers des effectifs, et permet d'inclure les mandats dans le calcul de ce quorum. Cela nous permet de pouvoir nous rassembler et d'assurer la continuité des activités municipales dans le respect des préconisations sanitaires. De même, si la question était posée dans cette Assemblée, les dispositions concernant les regroupements de plus de dix personnes ne s'appliquent pas au Conseil municipal qui est régi par les règles spécifiques. Il est important que je puisse vous le mentionner pour rappel en début de séance.

Je vous rappelle également que le Maire sortira au moment du vote des comptes administratifs, même si je peux rester pendant le temps des interventions et du débat, selon l'article 2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

→ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2020**

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 22 janvier dernier avec la convocation. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Non. Je considère que nous l'adoptons. Je vous remercie.

Concernant l'ordre du jour, vous avez sur table un vœu présenté par la majorité, qui a aussi été présenté en Conférence des Présidents, concernant notre volonté de ne pas voir fermer l'usine Renault de Choisy-le-Roi. La présentation de ce vœu sera faite au cours de notre séance.

## MODALITÉS ORGANISATIONNELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

### → 1. Approbation de la tenue du Conseil municipal à huis clos

Nous abordons maintenant cet ordre du jour qui appelle 34 délibérations à prendre, dont la première qui est spécifique à la situation que nous vivons actuellement dans le cadre de la période de confinement. Nous y reviendrons à plusieurs reprises durant cette séance, notamment sur l'ordonnance 4391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, et l'exercice des compétences des collectivités. L'état d'urgence en vigueur a assoupli les règles normales de fonctionnement des Assemblées délibérantes nous permettant ainsi de nous réunir à huis clos. C'est ce dont nous avons convenu en séance des Présidents. Ceci étant, nous devons approuver la tenue de cette séance à huis clos. Je vous propose de le voter dès maintenant en première démarche.

Pour faciliter le décompte de chaque délibération, soyons clairs, j'ai cru comprendre que pour la majorité municipale il y a **31** représentants (présents ou représentés), cinq représentants pour le groupe UCA puisque Moustapha Thiam, Malika Salim et Corinne Bercier n'ont pas donné de mandat. Enfin, deux représentants pour les républicains de Choisy-le-Roi et 2 pour le MODEM. Approuvons-nous le huis clos ? Je vous remercie.

*La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité*

## FINANCES

### Présentation groupée des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2019

**M. le Maire :** Nous passons à l'approbation du compte de gestion de l'exercice du 2019 du budget principal ainsi que celui de l'annexe des parkings. Ensuite, nous passerons à l'approbation des deux comptes administratifs de ces deux mêmes budgets. Pour cela, je laisse la parole à Frédéric Tisler sur ces quatre sujets.

**M. Tisler :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, dans le cadre de cette première intervention, je m'exprimerai donc sur les quatre premiers points de l'ordre du jour. La lourdeur de cet ordre du jour va m'inciter à la brièveté, et à la synthèse d'autant plus qu'après les adieux émus que j'ai adressés à la vie politique lors du dernier Conseil municipal je n'aurais jamais pensé à cette deuxième dernière prise de parole dans cette salle. Je ne referai pas de deuxièmes adieux ce soir.

Je signalerai d'emblée que la Commission des finances s'est tenue en présentiel le jeudi 4 juin 2020 à 19 heures. Elle a examiné l'ensemble des points concernant les finances. Un résumé de l'ensemble des points concernant les tarifications lui a été présenté, ainsi que la notice sur la prime exceptionnelle. Les membres de la Commission disposaient de l'ensemble des notices, et des projets de délibérations par mail en date du 3 juin 2020, soit la veille de la Commission. Cet envoi tardif a été expliqué à la Commission par la charge de travail des services suite à la décision gouvernementale de fixer le deuxième tour des élections municipales au 28 juin 2020. Nous pensions disposer de plus de temps. De plus, du fait qu'un Conseil municipal était prévu fin juin 2020, ainsi qu'une Commission des finances à la mi-juin. Ce calendrier bouleversé amène aussi l'impossibilité pour la Commission de procéder à d'éventuels ajustements dans le texte des notices. Vous disposez ce soir des mêmes documents que ceux examinés jeudi dernier. Monsieur le Maire répondra formellement, et ce durant le débat, autour des questions financières à une question posée par Frédéric Druart, par mail, en date du 3 juin dernier. Aucune autre question n'a été posée.

Une fois tenus ces propos liminaires, je préciserais que les comptes de gestion, et les comptes administratifs 2019 sont bien identiques, aussi bien pour le budget général que pour le budget

annexe des parkings. Identiques donc au compte administratif que nous allons examiner, cette phrase me permettant de présenter les deux premières notices de notre ordre du jour.

Concernant le compte administratif 2019, budget principal. L'un des deux seuls aspects positifs de la pandémie aura été d'amener la majorité municipale, responsable de l'exercice 2019 dans son intégralité, à voter le compte administratif de ce dernier exercice. Ce n'est habituellement pas possible avec des élections municipales se tenant en mars. Ce compte administratif marque l'application du programme politique définie par notre majorité, et met en application les orientations budgétaires proposées par Monsieur le Maire pour 2019. Concernant la section de fonctionnement, nous constatons une somme de 71 224 780,46 € en dépenses, et une somme de 77 758 013,86 € en recettes dégageant ainsi un solde positif de 6 533 232,40 €. Concernant la section d'investissement, nous constatons une somme de 28 409 865,94 € en dépenses avec report, et une somme de 26 479 549,34 € en recettes avec report dégageant un solde négatif de 1 930 316,60 €. Le solde positif de la section de fonctionnement diminué du solde négatif de la section d'investissement nous amène à un résultat de clôture avec report de 2019 à 2020 se montant à 4 602 915,80 €. C'est cette somme que nous retrouverons au budget supplémentaire 2021, un peu plus tard dans nos débats d'aujourd'hui. Je vous invite de ce fait à constater, une fois de plus, le bon équilibre financier de notre gestion budgétaire, et la capacité que nous avons eu en 2019 de poursuivre cette volonté de maîtrise de gestion, et ce malgré tout un faisceau de pressions budgétaires gouvernementales et de contingences variées qui ont pesé sur les collectivités territoriales. Le temps me manque pour les rappeler, mais elles sont, je pense, encore très présentes à nos esprits. De ce fait, notre maîtrise de l'emprunt et de la dette reste excellente : 4 003 233 € en remboursement de capital pour la section d'investissement, 695 926 € pour les intérêts en section de fonctionnement, pour une annuité 2019 de 4 699 159 € à laquelle s'ajoute le remboursement anticipé de deux prêts, afin de pouvoir les remplacer par deux autres prêts souscrit à des taux plus intéressants. Ainsi, cela nous amène à des économies, même en comptant les indemnités de remboursement anticipé. L'emprunt contracté en 2019 se monte à 2 M€ en recettes d'investissement auprès de la Banque Postale, à 1,24 % en taux fixe. Rappelons que 82 % de nos taux sont soit fixes soit indexés sur le livret A. Les 18 % des taux restants correspondent à des taux variables, pour un taux moyen de 0,85 %. Cela m'amène à souligner ce ratio en page 4 de la maquette. Notre encours de dette est à 889 € alors que la moyenne des villes de la strate est à 1 076 € par habitant.

Passons à la section de fonctionnement. Sur les dépenses de la section de fonctionnement, je relève une maîtrise des dépenses pour les fluides du fait d'un hiver doux, et de l'effet de nos travaux d'isolation, de la modification due au recours au SIRESCO en tant que prestataire de services pour notre restauration. Nous notons une baisse de certaines lignes budgétaires, et une augmentation sur d'autres lignes. Ceci avait été expliqué assez copieusement lors de Conseils municipaux antérieurs. L'impact d'un nouveau marché de nettoyage des marchés forains, passé avec la société Nicollin, la baisse du coût de la location mobilière du fait de notre volonté de retrouver une flotte de véhicules non louée, la baisse de notre budget de télécommunication du fait d'un groupement de commandes avec le SIPPAREC. Aussi, une évolution limitée à 0,3 % pour les charges de personnel, avec des mouvements internes à la baisse comme ceux liés au passage au SIRESCO, et d'autres mouvements à la hausse comme ceux liés au passage au RIFSEEP pour lequel 2019 est la première année à compter du 1<sup>er</sup> juillet. 2019 est donc une année incomplète pour ce dispositif. La notice détaille tous les mouvements liés à la compétence déchets ménagers, au FPIC, FNGIR, je n'y reviens donc pas. Il en est de même pour ce qui concerne le FCCT.

Concernant les recettes de fonctionnement, je mentionnerais une stabilité du produit des services, reflet de notre volonté de ne pas beaucoup augmenter nos différentes tarifications. Nous parlerons des tarifications dans la suite de notre Conseil municipal. Une augmentation de 1,7 % des recettes fiscales avec une évolution forfaitaire des baisses fiscales de 2,2 % aux termes de la loi de finances 2019, et de 0,3 % au terme de leurs évolutions physiques, cela concerne également le produit de la TEOM. Une augmentation de 1,2 % de nos dotations et participations, de 0,8 % pour la DGF. Je voudrais relever, concernant la dotation forfaitaire, que celle-ci était de 9 120 M€ en

2016, et qu'elle n'est plus que de 5 746 M€ en 2019. C'est révélateur du désengagement de l'État alors que, je rappelle, une des bases du calcul est pourtant l'évolution démographique, et que notre population est en hausse constante depuis des années.

Pour la section d'investissement, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, la notice les détaille à compter de la page 21, elles sont le reflet de notre politique. Comme à l'accoutumée, je voudrais toutes les citer puisque nous oublions vite : Parc Thorez, stade Jean Bouin, audits énergétiques de plusieurs bâtiments, aménagements PMR, travaux de voirie, poursuite de mise place des LED dans l'éclairage public, achat d'un nouveau car et réappropriation de notre flotte automobile avec un nombre significatif de véhicules hybrides, mise en souterrain des lignes haute tension. Bien d'autres choses seraient à dire, tout est important. C'est aussi en 2019 que nous avons décidé de recourir plus sensiblement aux AP/CP à compter de 2020. Je le rappelle ici, et nous le reverrons au BS. La seule opération en AP/CP pour l'exercice 2019 est celle du groupe scolaire Mandela, dont 18 487,88 € resteront à solder. Les recettes d'investissement suivent le phasage de différents travaux mis en évidence par les dépenses inscrites en parallèle. Les subventions perçues étant différenciées entre celles hors AP/CP, et celles dans le périmètre des AP/CP.

Je terminerais par l'examen de l'évolution des restes à réaliser, notamment pour les restes à réaliser en dépenses d'investissement. Je ne reviens pas sur ce sujet, déjà très développé au fil de mes prises de parole durant toute l'année 2019, autrement que pour rappeler que le montant excessif de ces restes à réaliser a entraîné l'expression de notre volonté de les réduire fortement. Les dépenses de 2018 reportées en 2019 s'élèvent à 6,2 M€, en baisse de 33,8 % par rapport aux dépenses de 2017 reportées en 2018. C'est déjà la mise en évidence d'un des premiers effets de nos décisions. La seconde mesure, c'est la mise en route de six nouvelles opérations en AP/CP à compter de 2020. C'est donc le compte administratif 2020 qui devra mettre en évidence cette poursuite de la résorption de ces restes à réaliser, même si les retards pris dans le déroulé des travaux en 2020, du fait de la pandémie, peuvent susciter quelques craintes de ne pas y parvenir autant que nous aurions pu l'espérer. Tout cela sera vu dans le cadre de l'examen du déroulé de l'exercice comptable 2020.

J'en ai donc terminé avec le compte administratif 2019 du budget principal. J'aborde très vite le compte administratif 2019 du budget annexe des parkings. Ce budget annexe dégage un excédent net de 56 457,89 €. Nous signalerons pour l'exercice 2020 un retour à la normale après plusieurs années difficiles. N'ayant plus de travaux exceptionnels de remise en état ni de recettes exceptionnelles dues au remboursement d'assurances, nous revenons à un budget normal, et surtout à une subvention d'équilibre venant du budget principal qui retrouve un montant normal, donc en nette diminution par rapport à 2018. Avec un an de retard, nous avons pu en 2019 moderniser le mode de paiement dans le parking de la Mairie, c'est une véritable amélioration de ses conditions d'utilisation.

J'en ai terminé pour ce qui concerne nos deux comptes de gestion, et nos deux comptes administratifs.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur Tisler. Comme je l'ai mentionné, je ne participe pas au débat, mais je donne évidemment la parole à ceux qui veulent la prendre. Monsieur Peryagh.

**M. Peryagh** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Je voudrais d'abord remercier le service financier pour le travail très explicite. Comme toujours, nous ne soutiendrons pas le budget qui nous est proposé, car il n'a jamais été question de querelles de chiffres, mais surtout d'un vote sur une politique générale qui traduit dans l'excès des orientations différentes de notre vision politique. En effet, d'autres solutions étaient, et sont toujours possibles. Nous avons voulu par la voix de ma Présidente de groupe dire les choses sincèrement, en apportant des éclairages sur notre positionnement. De plus, nous avons maintes fois fait des propositions, mais la majorité a

toujours préféré faire la sourde oreille. Nous aurons certainement d'autres opportunités pour défendre nos idées dans la gestion de la ville.

Sur le budget, concernant la flotte automobile, nous avons des Ford Transit au lieu des Renault. Il me semble l'avoir remarqué. Je voudrais remercier le Conseil pour les six années passées parmi vous. Cela m'a permis de découvrir quelques rouages de la politique communale, les subtils et redoutables mécanismes, les bons ainsi que les mauvais côtés. Demain, certains autour de cette table seront des décideurs, et d'autres des observateurs, car on a attribué à l'opposition le simple rôle d'observateur, et pour certains sans l'autorisation d'intervenir. D'autres suivront, en citoyens éclairés, le déroulement de cette nouvelle mandature. Nous, nous avons fait le choix de rester nous-mêmes tandis que d'autres essaient de trouver encore vaguement une ligne idéologique. Néanmoins, je suis presque convaincu que comme notre groupe chacun d'entre nous aura comme objectif premier l'intérêt général des Choisyens.

Je terminerai mon propos par deux questions aux élus concernés, et en rapport direct avec l'actualité. Premièrement, s'agissant de l'usine Renault, dans quelle mesure une éventuelle fermeture impacterait-elle le budget, et l'économie de la ville, financièrement et en nombre d'emplois directs pour les salariés Choisyens ? Deuxièmement, avons-nous à ce jour un bilan humain du Covid-19 en général, dans nos EHPAD, et nos maisons de retraite, car nos seniors semblent avoir été les premiers touchés ? Merci beaucoup.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Hervy.

**M. Hervy :** Merci, Monsieur le Maire. Cela risque d'être plus long que les 3 min que nous avions décidées, et je vous demande de bien vouloir me pardonner.

**M. le Maire :** Nous avons dit 5 min, et surtout pas 10 min.

**M. Hervy :** Je me suis chronométré à 6 min.

Bonsoir à tous. Avant toute chose, je tiens au nom du Groupe communiste citoyen et républicain, ici dans cette salle du Conseil municipal, rendre un hommage particulier à notre ancien Maire Daniel DAVISSE disparu le 29 mars dernier des suites du Covid-19. Daniel était doté d'une grande force de caractère, il ne lâchait rien dans ses engagements, que ce soit pour transformer la ville ou pour soutenir et agir en direction des plus fragiles. Humaniste, passeur de mémoire, il a aussi marqué la ville comme Président de l'Association Louis Luc pour l'histoire et la mémoire de Choisy-le-Roi, et comme fondateur des amis de la Fondation pour la mémoire et de la déportation dans le Val-de-Marne. Daniel nous manquera. Nous avons également une pensée pour toutes les familles Choisyennes qui ont perdu un proche dans cette terrible période.

Beaucoup de choses se sont passées depuis le vote du budget du Conseil municipal de janvier 2020 faisant naître parmi nos concitoyens, et nous-mêmes, des sentiments aussi contrastés que l'injustice, l'incompréhension, la peur ou les inquiétudes pour l'avenir. La crise du Covid-19, c'est d'abord un chiffre de 500 000 morts dans le monde, 30 000 en France. Des familles endeuillées dans des conditions quelquefois inacceptables, et qui n'ont souvent pas pu revoir leurs proches. Ce sont des malades par milliers qui doivent réapprendre à respirer, à gérer les efforts, des salariés au chômage, des indépendants qui ne peuvent plus payer leur loyer, des élèves qui ne retourneront pas à l'école. Pour nos sociétés, les hommes et l'environnement c'est le révélateur désastreux d'une mondialisation fondée sur l'oligarchie du capitalisme financier, et de ses ambassadeurs politiques, M. Macron en tête. L'an dernier, les 500 plus grandes sociétés transcontinentales, tous secteurs confondus y compris ceux du médicament et de la santé, ont contrôlé 53 % des richesses produites sur la planète, et dicté leur loi aux États les plus puissants qui dépendent d'eux au détriment de l'intérêt général des peuples, et de leur sécurité. Depuis le 14 mars 2020, chaque jour est marqué dans les esprits par la crise sanitaire, et ses conséquences, mais aussi par l'élan sans précédent des solidarités, et des engagements. Durant deux mois, les Français ont largement applaudi les professionnels de la santé et des secours

placés en première ligne pour répondre à l'urgence. Nous voulons ici, ce soir, tout particulièrement les saluer, car ils ont été de ceux qui ont payé un lourd tribut à cette crise. Remercier la médecine, et les soins de ville, les hospitaliers, urgentistes, infirmiers, aides-soignants, pompiers, secouristes qui ont donné sans compter pour sauver, secourir, soutenir les malades du Covid-19, et leurs familles. Ils l'ont fait avec abnégation, mais aussi avec de la colère envers un État qui n'était pas au rendez-vous d'une catastrophe annoncée par de longs mois de mobilisation pour la défense des urgences, et de l'hôpital public. Les revendications qu'ils ont portées, les alertes qu'ils donnaient nous les avons soutenues, relayées, et nous le ferons encore le 16 juin prochain, même si les applaudissements ou les bruits de casserole ont cessé. Nous rendons également un hommage appuyé à tous ces salariés bien mal nommés, les inconnus, qui pendant toute la durée du confinement, et encore aujourd'hui, ont travaillé quelquefois la peur au ventre, mais avec courage pour que nos concitoyens puissent être approvisionnés et continuent de bénéficier de services essentiels au quotidien. Nous remercions, et je crois que c'est important, toutes les Associations, et les bénévoles qui ont répondu présents avec courage, sans compter leur temps, leur énergie dans un élan de solidarité intergénérationnelle et sociale sans précédent. Je pense aux bénévoles du dispositif « Allô chauffeur » mené en partenariat avec le CCAS, au Secours populaire, aux Restos du Cœur, et à bien d'autres encore qu'il faut saluer. La liste serait longue à énumérer. C'est aussi sans compter la solidarité entre voisins et amis, autant de solidarité permettant pendant cette longue période de confinement de rompre l'isolement, et d'alléger les difficultés pour les personnes les plus fragiles. Le service public municipal n'a pas été en reste, bien au contraire. Ces dernières années, l'État a souvent tourné le dos aux communes, affaibli les financements, méprisé les Maires, critiqué les fonctionnaires. Pourtant, c'est au plus près des populations qu'il a fallu agir, rien n'aurait pu se faire sans le service public municipal, ses agents, et les Maires. L'échelon communal a montré toute sa pertinence, et a été utile aux habitants, et nous avons eu raison de nous mobiliser là aussi pour le défendre. Nous remercions tous les agents territoriaux d'avoir été présents au quotidien à leurs postes, en télétravail ou volontaires, sur des missions autres que leurs fonctions pour assurer la continuité des services nécessaires aux habitants. Face à cette crise sanitaire, et ses nombreuses incertitudes, sous l'autorité de notre Maire, une cellule de crise a été mise en place pour répondre au mieux aux besoins de sécurité et aux attentes de sécurité des habitants ainsi qu'à la gestion d'urgence d'une situation sans précédent. Je ne reviendrai pas ici sur les incohérences, dissonances ou contradictions quelquefois scandaleuses de la gestion de crise gouvernementale au risque de voir souvent la parole institutionnelle perdre sa légitimité et son crédit. Gouverner c'est prévoir, planifier, décider, et dire la vérité. Tout ce qui a fait défaut, et dont il faudra bien rendre compte puisque les errements et mensonges du gouvernement n'ont pas facilité la prise de décisions au niveau local. Pour autant, nous avons acquis le sentiment que du point de vue de la population choisyenne, et contrairement à ce que quelques esprits chagrins en recherche de notoriété peuvent dire, ou écrire, cette crise a été jusqu'ici bien gérée. Ce résultat est à mettre au compte de l'expérience acquise, et de la bonne connaissance de notre ville par le Maire, son équipe, et notre administration. Une gestion assurée dans le cadre de prescriptions gouvernementales adaptées à la situation locale. Gestion permettant de répondre dans de nombreux domaines aux besoins des Choisyens en assurant le contact permanent, et les besoins vitaux de nos anciens isolés, malades, en difficulté. Aussi, en direction des élèves les plus en difficulté, en mettant en place des dispositifs innovants, structurés au fil des jours pour soutenir les habitants les plus socialement en difficulté, et rester en contact permanent avec l'ensemble de la population pour l'informer quotidiennement. Ou encore, en permettant à chaque habitant qui le souhaite de disposer de masques gratuits mis à disposition par la ville, et le département.

Ce mandat se termine donc à l'aune d'une crise sanitaire dont il faudra malheureusement s'accommoder longtemps, car au-delà des questions de santé, nous avons aussi devant nous les conséquences économiques pour la population de cette crise. Mon ami Patrice Diguët, lors de son intervention ici même en janvier dernier, faisait référence à la progression du nombre de pauvres en France, atteignant le chiffre faramineux de 1 900 000 personnes. Combien sont-ils de plus aujourd'hui, et combien seront-ils demain ? Les Restos du Cœur voient arriver des populations nouvelles, personnes âgées, femmes seules avec enfants jeunes, ayant perdu leur emploi.

Parallèlement, nous entendons déjà revenir sur l'établi les réformes libérales, réforme des retraites, indemnisation du chômage, financement de la Sécurité sociale. Autant de réformes antisociales qui affaibliront encore les plus fragiles soutenues par une majorité hors sol. Les plans sociaux commencent à tomber, nous le voyons avec l'usine Renault. Pour certains d'entre eux, ils opèrent souvent comme un accélérateur des tendances déjà à l'œuvre avant la crise, c'est notamment le cas pour Renault Choisy-le-Roi pour qui nous voterons tout à l'heure un vœu, mais ce n'est malheureusement qu'un début. C'est donc à une crise sociale démesurée, et peut-être le retour à la soupe populaire qu'il faut s'attendre pour les prochains mois, et à laquelle encore une fois nos communes seront amenées à faire face, et à laquelle nous devons nous préparer. Seules les valeurs de gauche, solidarité, partage, lutte contre les inégalités, portées par une équipe expérimentée, engagée, et soucieuse de l'intérêt général, telles que nous les avons toujours mises en œuvre ici à Choisy-le-Roi, pourront faciliter la vie des habitants.

Concernant les propositions d'ajustements budgétaires, proposées ce soir, qui s'inscrivent dans les conséquences de la crise du Covid-19, et au regard de la démarche que je viens d'évoquer, moi-même et mes amis du Groupe communiste républicain et citoyen, nous les voterons. Merci.

**M. le Maire :** Merci. Nous sommes bien sur l'approbation des comptes de gestion et comptes administratifs. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta :** Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Après l'exposé de M. Hervy, les « bras m'en tombent ». Cet exposé ne correspondant qu'à ce que vous avez honteusement fait pendant deux mois, je n'en dirai pas plus. Je n'ai qu'une hâte, c'est de rentrer chez moi, d'attendre patiemment le résultat des élections du 28 juin 2020. Résultat que je respecterai quel qu'il soit, mais il y a de quoi être profondément dégoûté de la politique après ce que je viens d'entendre. Ce soir, j'avais de bonnes raisons de ne pas venir. Or, j'ai tenu vis-à-vis des Choisyennes et des Choisyens à être présent pour assumer jusqu'au bout mon devoir. Nous allons nous contenter, sans aucun commentaire, de voter les résolutions, et nous nous en tiendrons là. Merci.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Tisler.

**M. Tisler :** Pour répondre à M. Peryagh, qui posait une question très claire sur l'impact de la fermeture de l'usine Renault pour le budget de la ville, tout en mettant en avant le fait que nous achetions des Ford et pas des Renault. La première remarque qui me vient à l'esprit est de me demander si Renault est encore une entreprise française alors que Ford possède des structures de production en France. Cette question induit un large débat sur l'identité nationale des entreprises qui, selon moi, dans le système actuel n'est qu'un mot. Quant à la seconde question que vous posez très nettement, je vous rappelle que la taxe professionnelle perçue par les municipalités n'est plus depuis 2010, et que la fiscalité des entreprises est maintenant perçue par les intercommunalités. L'intercommunalité aura forcément un manque à gagner fiscal du fait de la fermeture envisagée de Renault.

**M. le Maire :** Je ne fais pas de commentaires sur ce sujet, mais je donnerai des éléments sur les autres recettes fiscales liées à Renault, au moment du vote sur Renault. Je vous propose donc, comme c'est ordinaire pour ce Conseil municipal, de donner la présidence à mon premier adjoint, Patrice Diguët, afin qu'il vous fasse approuver l'ensemble de ces comptes.

*Monsieur le Maire sort de la salle.*

## → 2. Approbation du compte de gestion - Exercice 2019 - Budget principal

**M. Diguët :** Je vous propose d'adopter le compte administratif 2019 de la commune arrêté comme suit, les données chiffrées sont en page 6 de la maquette du compte administratif.

Budget principal, section d'investissement, dépense 22 170 100,96 €. Résultat d'investissement n-1, 0. Reste à réaliser à reporter sur n+1, 6 239 764,98 €. Total des dépenses d'investissement, 28 409 865,94 €.

Recettes, 19 633 416,85 €. Résultat d'investissement n-1, 3 760 960,49 €. Reste à réaliser à reporter sur n+1, 3 085 172 €. Total des recettes d'investissement, 26 479 549,34 €.

Section de fonctionnement. Dépense 71 224 781,46 €. Total des dépenses de fonctionnement, 71 224 781,46 €. Recettes, 77 325 516,86 €. Résultat n-1, 432 497 €. Total des recettes de fonctionnement, 77 758 013,86 €. Soit un total global de dépenses pour les deux sections de 99 634 647,40 €, et de recettes pour les deux sections de 104 237 563,20 €.

Le budget principal présente un excédent net de 4 602 915,80 € à affecter au budget complémentaire 2020. Nous allons voter le compte de gestion en budget principal.

*La délibération n° 2 est adoptée à la majorité (37 pour, 2 contre).*

→ **3. Approbation du compte de gestion - Exercice 2019 - Budget annexe des parkings**

**M. Diguët :** Vous trouverez page 5 les données chiffrées de la maquette du compte administratif. En section d'investissement, les dépenses sont de 624 869,49 €. Reste à réaliser à reporter sur n+1, 73 083,77 €. Résultat n-1, 34 365,45 €. Total des dépenses d'investissement 732 318,71 €. Recettes, 650 337 €. Reste à réaliser à reporter sur n+1, 0. Total des recettes d'investissement, 650 337 €. En section d'exploitation, total des dépenses d'exploitation, 748 188,91 €. Recettes, 820 549,81 €. Résultat n-1, 66 078,70 €. Total des recettes d'exploitation, 886 628,51 €, soit un total de dépenses pour les deux sections de 1 480 507,62 €, et de recettes pour les deux sections de 1 536 965,51 €. Le budget des parkings présente aujourd'hui un excédent net de 56 457,89 € à affecter au budget supplémentaire 2020. Nous allons voter le budget annexe des parkings.

*La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (37 pour, 2 contre).*

→ **4. Approbation du compte administratif - Exercice 2019 - Budget principal**

**M. Diguët :** Le total du compte administratif de la commune atteint ainsi en dépense la somme de 101 115 155,02 €, et en recette de 105 774 528,71 €. L'excédent total du budget communal atteignant la somme de 4 659 373,69 €.

*La délibération n° 4 est adoptée à la majorité (30 pour, 2 contre, 7 abstentions).*

→ **5. Approbation du compte administratif - Exercice 2019 - Budget annexe des parkings**

*La délibération n° 5 est adoptée à la majorité (2 contre, 4 abstentions, le reste favorable).*

**M. Diguët :** Nous pouvons demander à Monsieur le Maire s'il souhaite nous rejoindre. La majorité du conseil vous a donné le quitus, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur le premier Adjoint, d'avoir présidé cette séquence. Au regard du temps, nous allons procéder à l'explication concernant les affectations des résultats, qui ont été identifiés et mentionnés précédemment. L'affectation du résultat de fonctionnement et d'exploitation aussi des parkings. Monsieur Frédéric Tisler.

## → 6. Affectation du résultat de fonctionnement - Exercice 2019 - Budget principal

**M. Tisler :** Ce sera rapide. Pour le compte administratif, nous venons effectivement de constater, et d'entériner les montants des résultats de la section de fonctionnement pour les deux budgets. Pour le budget principal, 6 533 232,40 €, 1 930 316,60 € au compte 1068 excédents de fonctionnements capitalisés en recettes d'investissement. 4 602 915,80 € au compte 002 excédents de fonctionnements reportés en recettes de fonctionnement.

**M. le Maire :** Merci. Je sou mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*La délibération n° 6 est adoptée à la majorité (31 pour, 9 abstentions).*

## → 7. Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2019 - Budget annexe des parkings

**M. Tisler :** Pour le budget annexe des parkings, 138 439 000,60 €. 81 981,71 € au compte 1068, et 56 457,89 € à la ligne 002.

**M. le Maire :** Merci. Je sou mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*La délibération n° 6 est adoptée à la majorité (33 pour, 7 abstentions).*

## → 8. Approbation du budget supplémentaire - Exercice 2020 - Budget principal

**M. le Maire :** Ce budget supplémentaire, je préférerais l'appeler budget d'adaptation, et de complémentarité lié à la situation sanitaire nationale puisque, comme je m'y étais engagé, je considère que c'est aux exécutifs qui viendront après les élections du deuxième tour de réellement mettre en œuvre un budget supplémentaire. Cela s'inscrira dans une délibération modificative, afin de pouvoir mettre en œuvre ou adapter les orientations qu'ils auront à faire. Ceci étant, il nous semblait important d'adapter ce budget, et de prendre des décisions au regard de la situation sanitaire vécue dans le monde, et en France en particulier. Pour vous faire part de nos choix, je laisse la parole à Frédéric Tisler.

**M. Tisler :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Des circonstances particulières liées à la pandémie, et au report du second tour des élections municipales nous amènent à voter ce budget supplémentaire. Ce qui n'était pas prévu en début d'année. Je rappellerai tout d'abord que notre majorité municipale avait élaboré le budget primitif 2020 avec la volonté de terminer un certain nombre de processus antérieurs. En particulier, et par exemple, le lancement de six opérations en AP/CP, afin de résorber les restes à réaliser d'investissement. Nous avons défini cela lors du vote de ce BP 2020 à notre précédent Conseil municipal, et en précisant que ce BP ne proposait rien qui puisse entraver financièrement le début de mandat de l'équipe municipale issue du scrutin. Je précisais même que le BS 2020 serait plus conséquent qu'à l'habitude, car il devait emporter les premières conséquences financières des décisions de début de mandat. Les circonstances nous amènent à un autre schéma que celui-ci donc je vais clairement définir ce qui a présidé l'élaboration du budget supplémentaire 2020 qui vous est proposé aujourd'hui.

Tout d'abord, notre volonté de ne rien voter qui puisse peser sur le début du prochain mandat est pleine et entière. La prochaine équipe municipale utilisera très facilement l'outil que représente une décision modificative, afin de démarrer financièrement la mise en place de ses priorités politiques, et de ses engagements programmatiques. Il est vrai que dans l'absolu nous aurions préféré ne pas voter de budget supplémentaire avant le 28 juin 2020, légalement rien ne nous y obligeait. Or, il se trouve, et ce sera le deuxième axe ayant présidé à l'élaboration de ce budget, que notre majorité actuelle a eu en charge la gestion de la crise liée au Covid-19 c'est-à-dire la période de montée de la pandémie, le confinement, et les premières phases de déconfinement. Finalement, nous aurons

eu la responsabilité politique et financière de gérer la majeure partie de cette crise. Tout ne sera pas terminé au 28 juin 2020, mais les faits sont là. Cette gestion de crise aura donc amené à des dépenses nouvelles, mais là aussi comme conséquence des dépenses et des recettes différées soit plus tard dans l'exercice en cours soit, pour certaines d'entre-elles, reportées à l'exercice suivant. Il est de ce fait légitime que l'équipe municipale chargée de la crise soit la même qui vote les inscriptions budgétaires découlant de cette phase de la crise, dont elle restera politiquement et financièrement responsable. Ces éléments nous ont conduits à intituler ce budget, « budget supplémentaire exceptionnel 2020 », formule que vous voyez apparaître au début de la notice explicative.

Ensuite, et pour finir, durant cette période particulièrement difficile, le déroulé habituel d'une année budgétaire a continué son chemin. Un certain nombre de recettes, et de dépenses habituelles nous ont été notifiées, et de fait nous les inscrivons au budget supplémentaire, car nous en avons connaissance au moment de ce vote. Ce sera là le troisième axe directeur de l'élaboration de ce budget. C'est aussi à ce point-là de mon propos que je veux très sincèrement rendre hommage au service finance, efficacement dirigés par Monique Dos Reis, et à notre si hautement compétente Directrice générale des services, Anne-Sophie Leclère. Outre le plaisir d'avoir pu travailler avec elles plus longtemps que prévu, j'ai trouvé un second avantage à la crise, j'ai pu une fois de plus constater leur valeur professionnelle, leur sens du service public, et leur attachement à notre ville. Puisse ce qu'elles ont à dire, et à conseiller être toujours entendu, mieux encore toujours écouté, et encore mieux le plus souvent suivi. Merci à elles de transmettre le sens de ces mots à tous les agents publics qui les auront efficacement épaulées.

Ceci posé, entrons brièvement dans certains éléments de ce BS pour le budget principal, et je terminerai par le BS du budget annexe des parkings. Ce BS du budget principal s'équilibre à 9 886 961,78 €. Il intègre le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, et l'affecte de la façon que nous venons de voter. Il intègre également les restes à réaliser d'investissement de l'exercice précédent.

Pour ce qui est de la section de fonctionnement, le BS intègre 567 016 € de dépenses supplémentaires liées à la pandémie. Cette somme intègre d'abord la totalité des marchandises achetées, masques, gels hydroalcooliques, gants pour nos agents et pour les Choisyens. Elle intègre également toutes les fournitures de produits désinfectants pour nos locaux ainsi que les petits équipements nécessaires à leur réouverture. Elle intègre les dépenses de communication liées à la crise ainsi qu'une subvention à laquelle nous tenons, celle du service des relations publiques et internationales à destination du fonds de solidarité pour l'Afrique géré par Cités Unies France. Nous aurons été ainsi solidaires jusqu'au bout.

Dans ces dépenses supplémentaires, figure aussi une provision de 250 000 €. Je souhaite être clair. Le gouvernement a décidé d'une prime exceptionnelle Covid-19 pour l'ensemble des agents des trois versants de la fonction publique. Pour ce qui concerne la fonction publique territoriale, il a décidé d'un plafond maximum de cette prime : 1 000 € par agent. Les modalités de versement de cette prime c'est-à-dire les montants, et le choix des agents destinés à la recevoir sont laissées à la seule responsabilité des organes délibérants des collectivités territoriales. Le décret gouvernemental se borne à préciser que ne sont concernés que les fonctionnaires ou les agents contractuels considérés comme particulièrement mobilisés. C'est-à-dire les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison de situations exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité des fonctionnements des services, conduit à un surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail ou assimilé. Pour bien apprécier tous ces critères, et les mettre en œuvre équitablement, pour avoir le temps de mener le dialogue social nécessaire, afin que personne ne se sente injustement privé de cette prime, il faut du temps. Or, notre majorité actuelle ne dispose pas de ce temps. C'est pourquoi nous avons choisi de poser le jalon qui permettra d'initier le processus financier de l'affectation de la prime exceptionnelle aux agents.

À côté de ces dépenses supplémentaires figurent des réductions de dépenses pour un total de 398 050 €. Elles sont composées de dépenses prévues qui ne seront pas réalisées du fait de l'épidémie. Il s'agit d'annulations d'événements, d'activités dans des équipements municipaux qui ont fermé. Il s'agit également d'achats dont nous n'avons pas l'utilité. Le détail figure en page 3 de la notice. Un troisième bloc est nommé « Ajustement des autres dépenses », pour une réduction de 176 246 €. Il ne s'agit plus de la pandémie, mais de l'ajustement de certaines dépenses à la baisse surtout, mais aussi à la hausse pour certaines d'entre elles. Les amortissements, notre participation au budget du centre municipal de santé, aux dépenses de fonctionnement des sapeurs-pompiers. Une subvention de 5 000 € est accordée à la mise en œuvre d'un centre de formation au Vietnam par le biais de l'Association d'amitié franco-vietnamienne. Avec la même logique suivie que dans les dépenses, les recettes de fonctionnement font l'objet d'un ajustement à la baisse de 2 203 402 € dans le cadre de ce budget supplémentaire. Néanmoins, nous constatons des recettes supplémentaires venant de la MGP, et de l'État pour un total de 224 122 € qui vient compenser, un peu, une réduction de recettes de 2 427 524 €. Pour plus de la moitié de cette réduction de recettes, à savoir 1 503 814 €, nous intégrons notre manque à gagner sur la participation des usagers à nos activités municipales. Restauration, sport, enfance, et petite enfance, culture. Autant de secteurs impactés par la pandémie. Nous prévoyons également une baisse des recettes liées aux droits de mutation, les activités immobilières ayant subi un fort ralentissement. Nous provisionnons de plus une somme de 300 000 € suite à notre décision d'aider nos locataires, qu'ils soient commerçants, professionnels, associatifs ou artistes. D'autres recettes sont en baisse, comme celles liées au stationnement ou à la TLPE. Notre effort de solidarité sur le plan économique, afin d'aider un nombre significatif de nos concitoyens à passer ce moment délicat dans leurs activités, est ici très visible. Un autre ajustement des recettes de fonctionnement se monte à un total de 461 228 € de recettes en plus, hors Covid-19. Nous portons au budget des éléments dont nous avons connaissance, par exemple les ajustements liés aux impôts, PACS, également à la DGF.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le total des ajustements concernant les dépenses s'élève à 1 187 000 € de dépenses directement liées à la pandémie. La plupart de ces ajustements se basant sur des estimations, ils seront affinés par la suite. Le service bâtiment chiffre à 480 000 € de dépenses supplémentaires pour financer les différés de travaux sur plusieurs gros chantiers en cours. Chantiers cités en bas de la page 5 de la notice. 100 000 € d'achats de matériel de sécurisation de nos différents accueils au public sont nécessaires, afin de les rouvrir en toute sécurité. Toujours dans notre souci d'aider les acteurs économiques, et les commerçants de notre ville, nous provisionnons une enveloppe de 500 000 € pouvant servir à acheter des murs. Je dis bien des murs, pas des fonds de commerce, des murs de locaux commerciaux ou d'activités en cas de faillite de leurs occupants. Cela, afin de contribuer activement à des plans de maintien d'activité ou de reprise d'activité tout en évitant une possible dégradation de l'offre commerciale. La notice détaille tout cela en bas de sa page 5. D'autres enveloppes, concernant la DEP, le service DMR, et le service scolaire sont détaillées page 6. Il existe également des dépenses d'investissement réduites, mais qui sont de ce fait reportées. Je cite un montant de dépenses réduites de 980 000 € pour les bâtiments, et de 805 000 € pour la voirie du fait de ralentissements, et de rephasages de travaux. La liste complète figure en page 6 de la notice.

Les autres dépenses d'investissement, hors Covid-19, sont ajustées à la hausse pour un total de 1 384 455 €, dont plus de la moitié consiste à une écriture identique en dépenses et en recette, à savoir 959 455 €, de transfert de frais d'études et de frais d'insertion suivis de travaux. En dehors de cette écriture, les dépenses proviennent principalement d'achats de défibrillateurs, et de déplacements de deux modulaires d'une école à l'autre. En effet, du fait de son agrandissement l'école Joliot-Curie n'avait plus besoin de ces modulaires alors que l'école Victor Hugo risque d'en avoir besoin. Citons aussi 100 000 € de travaux pour l'accès au Parc interdépartemental des sports, et une fin d'opération dans trois rues de la ville (citées dans la notice).

Pour ce qui est des recettes d'investissement, elles intègrent les résultats de l'exercice 2019 comme nous venons de le voir. Le virement de 2 870 000 € de la section de fonctionnement, et les fameux 959 455 € de transferts de frais d'études et de frais d'insertions suivis des travaux dont je viens de parler. Nous intégrons une baisse prévisionnelle des amendes de police, en lien avec le confinement, une subvention de l'État pour l'acquisition de matériel informatique pour les élèves en télétravail, sans lien avec notre plan de réussite éducative. Nous diminuons fortement le recours prévu à l'emprunt, à savoir 2 855 636 € empruntés en moins. De fait, le total de l'emprunt mobilisé en 2020 se monte à 2 454 363,20 € en 2020 après ce BS.

Pour conclure sur notre budget principal, le total BP plus BS s'élèvera à 103 018 001,78 € après le vote du BS de ce soir. En 2019, pour la même période, le total BP plus BS s'élevait à 109 665 273,74 € soit supérieur de 6 647 271,96 € à notre calcul d'aujourd'hui. Le rapprochement de ces deux calculs montre bien une situation cette année, *a minima*, vis à vis d'une année normale.

Un mot sur le BS du budget annexe des parkings. Nous y constatons un rééquilibrage des recettes du fait d'un manque à gagner lié au Covid-19, chiffré à 54 179,89 €. Le BS est détaillé en page 8 de la notice. Il s'équilibre à 2 278 € pour la section de fonctionnement et 84 259,71 € pour la section d'investissement.

Je termine mon propos par deux choses auxquelles je tiens. Une chose sérieuse, et une plus légère. Je commence par la plus légère. Si vous vous référez à la page 8 de la notice telle qu'imprimée, et telle que vous l'avez reçue, au centre du livret agrafé vous aurez constaté que deux pages 8 sont côte à côte, et qu'ensuite le livret continue de la page 7 à la page 1. Il s'agit d'un essai visant à un nouveau concept de notice, la notice palindrome certainement appelée à un brillant succès, innovante jusqu'au bout.

Plus sérieusement maintenant, et concernant Daniel DAVISSE. J'ai eu la chance en tant que Président de groupe au dernier mandat de Daniel DAVISSE de lui dire dans cette même salle tout le bien que nous pouvions penser de lui, et de son action municipale. Pour moi, cela reste un fabuleux souvenir, une opportunité d'avoir pu le lui dire, à lui. Bien évidemment, pour Daniel DAVISSE, je ne peux que saluer sa mémoire, son action, et sa personnalité. Il m'appelait souvent son petit frère, et je garde cela dans mon cœur. Merci de votre attention.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des réactions concernant ce budget supplémentaire extraordinaire ?  
M. Panetta, puis M<sup>me</sup> Brahim.

**M. Panetta :** Nous allons nous abstenir sur le budget supplémentaire, mais nous nous associons à l'hommage rendu à M<sup>me</sup> Dos Reis, et son équipe.

**M. le Maire :** Merci. Madame Brahim.

**M<sup>me</sup> Brahim :** Merci, Monsieur le Maire. Le vote du budget supplémentaire exceptionnel intervient dans un contexte très particulier. Deux semaines avant le deuxième tour des élections municipales, et dans le cadre d'une crise sanitaire d'une ampleur inédite.

Comme l'a dit M. TISLER, ce budget supplémentaire a été conçu pour permettre aux services de fonctionner sans obérer les choix politiques de la future équipe municipale. Il permet surtout, et c'est sur ce point que je souhaite intervenir, d'ajuster notre budget pour répondre à l'urgence sanitaire, et amortir les impacts que cette crise engendre tant d'un point de vue social qu'économique. S'il est une leçon à tirer de cette pandémie, et de la mise à l'arrêt de la vie sociale et économique de notre pays, c'est que dans les situations de crise, nous constatons que ce sont les communes qui sont en première ligne. Elles font la preuve de leur rôle fondamental auprès des citoyens pour garantir la continuité de l'action publique, et en toutes circonstances. Aussi, au nom des élus socialistes et républicains, je tiens à remercier très sincèrement les agents de notre commune pour leur engagement, et leur professionnalisme tout au long de cette crise. Nous

remercions également l'ensemble des bénévoles qui se sont rendus disponibles pour être aux côtés des Choisyennes et des Choisyens les plus précaires, et fragiles en lien avec les agents du CCAS.

Passé un premier temps de sidération, rapidement cette crise a vu naître un formidable élan de générosité, et de solidarité, car cette crise a mis encore plus en lumière, s'il en était besoin, les inégalités sociales. Des mal-logés aux sans logements, les travailleurs précaires, et les sans-emploi, les artisans, les commerçants, les auto-entrepreneurs, les artistes. Des milliers de nos concitoyens se sont retrouvés totalement démunis, et souvent sans ressources pendant cette crise, alors que d'autres se précipitaient dans les supermarchés pour faire des stocks de papier toilette. L'arrêt des activités des associations caritatives a entraîné de fait l'arrêt des aides, et surtout l'aide alimentaire aux personnes fragiles. Rapidement, face à cette situation, la ville a répondu présente. Elle a maintenu les services essentiels à la population, mieux encore, certains services ont fait preuve d'inventivité, et de créativité pour adapter leurs activités au confinement. Je pense en particulier au théâtre Paul Éluard ou à la médiathèque Aragon qui a mis en œuvre un plan d'urgence pour faire face à la crise et protéger les plus fragiles. À bien des égards, elle est allée au-delà de ses missions en fournissant des masques aux soignants, aux commerçants, aux personnes vulnérables, en installant un centre Covid-19 pour améliorer l'accès aux soins, en organisant l'accueil des enfants des personnels prioritaires, et en rouvrant les écoles dans le cadre d'un protocole sanitaire draconien. Avec l'aide des bénévoles, et des commerçants du MIN de Rungis, cela a permis à des centaines de Choisyens référencés dans les fichiers de différentes associations caritatives ou au CCAS de bénéficier de dons alimentaires. Comme nous le constatons, dans bien des cas, la ville a dû se substituer à l'État dans des missions relevant pourtant de ses compétences régaliennes. Nous sommes donc fiers d'appartenir à cette majorité municipale qui a su faire preuve de réactivité, de solidarité, de proximité et d'inventivité pendant que certains s'acharnaient à discréditer, multipliant les mensonges éhontés, les calomnies.

Désormais, nous sommes en reprise progressive d'activité, l'heure est donc à faire les comptes, à panser les plaies, et à s'attaquer sérieusement aux dégâts économiques et sociaux que cette crise va engendrer. C'est le sens de ce budget supplémentaire exceptionnel. Bien sûr, le groupe des élus socialistes et républicains l'adoptera. Nous nous félicitons tout particulièrement d'un certain nombre de mesures telles que l'enveloppe de 250 000 € destinée à la prime exceptionnelle pour les agents, bien que les modalités restent encore à définir. L'abattement de 50 % de la TLPE pour soutenir l'activité des commerçants, le plan de soutien de 300 000 € aux commerçants, professionnels, associations et artistes de notre ville, afin de soulager leur trésorerie, les accompagner dans le maintien de leur activité, et préserver les emplois sur la ville. L'inscription aussi d'une provision de 500 000 € pour acquérir si nécessaire des murs de commerces des quartiers Saint-Louis, Anatole France, afin d'éviter une dégradation de l'offre commerciale. Enfin, la gratuité des activités périscolaires pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires pendant la crise sanitaire. Par conséquent les élus de mon groupe approuvent à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Je voudrais également, au nom des élus socialistes et républicains, remercier les services pour le travail réalisé. Nous avons eu quelques témoignages en hommage à Daniel Davisse, et je tenais à dire à quel point tous les élus, moi en premier, étions très attachés à Daniel, que c'est compliqué à la fin d'une intervention de rendre un hommage tant il était important pour moi, et pour un certain nombre d'entre nous. Je sais, Monsieur le Maire, que vous aviez prévu un grand moment d'hommage, et je réserverai mes propos pour ce moment-là. Merci beaucoup.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Bien, je vous propose de passer au vote de ces affectations spécifiques. Je pense que nous sommes dans la crise sanitaire, le président de la République doit intervenir demain, mais la situation d'urgence sanitaire est maintenue jusqu'au 10 juillet 2020. Cette date sera-t-elle réduite ou pas ? L'essentiel c'est que derrière cette crise sanitaire nous sommes en période de déconfinement, mais ce déconfinement commence déjà à faire apparaître ce dont nous pouvions nous douter, qui surgit aujourd'hui et qui

apparaît fortement, c'est la crise humaine, sociale et économique. Pas un seul jour ne passe sans que les médias ne fassent mention de nouveaux plans, et de nouvelles situations humaines difficiles. Il est question d'entreprises, de TPE, de PME, et/ou de grands plans dans de grands groupes. Personne n'échappe aujourd'hui à cette situation. Je pense évidemment à l'ensemble des salariés en tenant ces propos. C'est pourquoi, vous l'avez vu, à travers l'ordre du jour de ce Conseil municipal, pas moins de dix délibérations déclinent en partie ce qui a été présenté dans le cadre de ce budget supplémentaire.

Je ne ferai pas plus de commentaires. Je soumetts donc aux voix. Nous sommes sur le budget principal. Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition s'abstient, la majorité est certainement pour. Je vous remercie.

*La délibération n° 8 est adoptée à la majorité (31 pour, 9 abstentions).*

→ **9. Approbation du budget supplémentaire - Exercice 2020 - Budget annexe des parkings**

**M. le Maire :** Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

*La délibération n° 9 est adoptée à la majorité (33 pour, 5 abstentions, 2 contre).*

→ **10. Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France perçus par la Commune en 2019**

**M. le Maire :** Monsieur Tisler pour ce point.

**M. Tisler :** La notice, et son annexe détaillent de quelle manière nous affectons les 2 575 140 € reçus au titre de la DSU. Ce sont des actions de développement social urbain et économique. Également, de quelle façon nous affectons les 3 041 015 € reçus au titre des actions d'amélioration des conditions de vie de nos citoyens.

**M. le Maire :** Merci. Des abstentions ? Je vous remercie.

*La délibération n° 10 (33 pour, 7 abstentions).*

## TARIFICATIONS

→ **11. Mise à jour du règlement de fonctionnement du Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales (PASAM) et tarification des activités municipales annexées au du 1er septembre 2020 - (Conséquences COVID)**

**M. le Maire :** Nous passons à la déclinaison d'un certain nombre de choses mentionnées dans ce fameux budget complémentaire, et notamment la mise à jour du règlement de fonctionnement de notre quotient. Deux points sont à voter dans cette délibération. À la fois la mise à jour d'éléments réglementaires, et notamment la modification de trois articles. Le fait d'intégrer le centre social Mouloudji, les éléments relatifs aux avis d'imposition, et les modalités de transmission des documents à la collectivité.

Ce qui est essentiel, c'est la tarification. Du fait des conséquences sanitaires imposées, liées à la pandémie, et les conséquences économiques et sociales, nous proposons au Conseil municipal à titre exceptionnel de faire en sorte que les tarifs des activités municipales ne soient pas augmentés. L'augmentation était structurelle, et non conjoncturelle. Au regard de la conjoncture, nous proposons de ne pas augmenter pour l'année 2020-2021 ces tarifications spécifiques des activités municipales. Qui s'abstient, qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

→ **12. Approbation des modalités financières mises en place concernant les activités municipales annulées totalement ou partiellement - (Conséquences COVID)**

**M. le Maire :** Depuis le 16 mars dernier, suite aux mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus, plusieurs activités municipales, c'était inscrit dans notre plan de continuité d'activité, ont dues être interrompues pour certaines, complètement suspendues pour d'autres, en application des directives qui arrivaient régulièrement, soit de la part du gouvernement soit de la préfecture. Un certain nombre de prestations de fait ont été annulées par la commune. Prestations qui n'ont pas été payées, et qui ne sont pas facturées, etc. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces modalités d'organisation financière pour les activités municipales n'ayant pas pu se tenir du fait de la crise. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Abstentions ? Contre ? Nous approuvons à l'unanimité, je vous remercie.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

→ **13. Revalorisation annuelle des tarifs de concessions funéraires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**M. le Maire :** Madame Arnaud.

**M<sup>me</sup> Arnaud :** Depuis maintenant 11 ans, le Conseil municipal revalorise chaque année au 1<sup>er</sup> juillet le tarif des concessions funéraires. Ainsi, comme chaque année il vous est demandé d'approuver les tarifs qui vous sont proposés ci-joints, avec une augmentation de 2 % sur les concessions, sur le columbarium, et sur les concessions pour cavurnes. Les différents tarifs sont inscrits dans la notice qui vous a été adressée, et cette tarification est applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Je voudrais indiquer, suite à une question concernant le cimetière, qu'entre le 15 mars 2020, et 31 mai 2020 inclus nous comptabilisons 55 inhumations dans notre cimetière, dont 32 liées au Covid-19.

**M. le Maire :** Merci. Vous avez ainsi répondu à la question de M. Peryagh, et je répondrai au moment du vœu à la question concernant l'usine Renault. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Contre ? Je vous remercie.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

→ **14. Abattement sur la Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2020 dans le cadre de la crise sanitaire - (Conséquences COVID)**

**M. le Maire :** Nous poursuivons sur les conséquences liées au Covid-19. L'article 16 de l'ordonnance 2020-460 du 22 avril 2020 a permis, et permet aux collectivités qui ont instauré la taxe locale sur la publicité extérieure d'adopter un abattement de cette dernière. Un abattement de 10 % à 100 % pour tous les redevables au titre de l'année 2020. Au regard de la crise que nous traversons, nous avons fait le choix en bureau municipal de vous présenter cette délibération, afin d'adopter un abattement de 50 %. C'est une côte bien réfléchie, permettant aux uns et aux autres de pouvoir bénéficier de cet abattement sur la commune. La gestion de cette taxe est révisée par notre Direction de l'espace public. Tous les éléments sont sur la notice. Cela fait aussi partie des éléments forts qui rentrent dans une démarche d'accompagnement, et de solidarité économique. Y a-t-il des remarques sur cet abattement ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Contre ? Nous adoptons, je vous remercie.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

→ **15. Approbation du plan de soutien aux commerçants, professionnels, associations et artistes - (Conséquences COVID)**

**M. le Maire :** Nous continuons là aussi sur une démarche de soutien aux commerçants, aux professionnels, aux associations, et aux artistes. Frédéric Tisler dans sa présentation du budget spécifique l'a déjà mentionnée. Une série de mesures exceptionnelles a été prise par le gouvernement, et les partenaires sociaux, afin de soutenir l'activité économique dans le pays. La même ordonnance, 2020-306 du 25 mars 2020, a posé un cadre et des règles pouvant être appliquées en matière de paiements de loyers, notamment pour les professionnels et les commerciaux. Les critères éligibles de ces mesures sont listés dans un décret du 30 mars 2020, appelés fonds de solidarité. Nous, soucieux du maintien des activités économiques, commerciales, associatives, et artistiques en tant que bailleurs ou propriétaires nous proposons cette démarche de soutien pour ceux détenteurs de baux dans nos murs. De fait, deux dispositifs. À la fois une redevance suspendue, suppression des loyers, charges et taxes, pour une durée de trois mois pour certains commerçants. Pour d'autres, au regard de la superficie, la démarche est supérieure et portée à six mois. La notice vous l'explique. Cette délibération propose une estimation de ce plan, de l'ordre de 300 000 €. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Briennon.

**M. Briennon :** Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers confrères. Combien d'acteurs sont concernés sur la ville de Choisy-le-Roi ? Si j'ai bien compris, la démarche est identique pour les activités qui ont été complètement fermées ou partiellement fermées, n'avons-nous pas la possibilité de regarder cela plus en détail par rapport aux gens qui n'ont été « que » partiellement fermés ? Merci.

**M. le Maire :** Il me semble que la dissociation a été faite, Monsieur Tisler ?

**M. Tisler :** Monsieur le Maire, d'abord l'enveloppe est prévisionnelle. Cela nous permettra d'affiner. Nous ne sommes pas encore totalement sortis du processus, les chiffrages sont donc difficiles. Quant aux modalités qui prendraient en compte soit une fermeture totale soit une fermeture partielle, je pense qu'elles seront plus faciles à dégager lorsque l'équipe municipale en place aura une vision plus nette dans le temps de la situation. C'est une enveloppe prévisionnelle, et il faut la prendre comme telle.

**M. le Maire :** Pour répondre également à la question de M. Briennon, c'est trois mois pour tous. Par contre, pour ceux qui ont une activité complètement fermée, nous les connaissons et nous pensons notamment aux bars, restaurants, etc., et en prenant compte aussi du nombre de mètres carrés, ils pourraient bénéficier des six mois. C'est la nature de la dissociation. Si ce n'était pas très net dans la notice, c'est l'esprit. Peut-être un élément de chiffrage, Madame Leclère ?

**M<sup>me</sup> Leclère :** Oui, un élément de chiffrage. Le chiffrage fait sur l'estimation de trois mois nous amenait à 189 000 €, c'était l'hypothèse basse. Dans l'option d'aller jusqu'à six mois sur certains commerces, sur lesquels nous n'avons pas aujourd'hui le recul, mais pour lesquels nous constaterons que la fermeture a été plus longue et donc totale, les 189 000 fois 2 auraient dépassé les 300 000 €. Pour autant, nous savons qu'une partie de ces commerces ou autres activités seront fermés seulement sur la période de trois mois. Ainsi, le montant de 300 000 € a été inscrite au budget supplémentaire dans l'optique de dire que la fourchette se situe entre un plancher vraisemblablement à 189 000 € et un plafond qui ne sera pas à deux fois 189 000 € puisque certains commerces vont rouvrir.

**M. le Maire :** Merci. J'espère que l'ensemble de ces réponses conviennent à M. Briennon. Je soumetts au vote. Abstentions, contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

→ **16. Gratuité des activités périscolaires pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires par la ville du 16 mars au 27 mai 2020 - (Conséquences COVID)**

**M. le Maire :** Madame Juhel.

**M<sup>me</sup> Juhel :** Nous avons accueilli en moyenne 17 enfants par jour pendant toute la période du confinement sur trois écoles de la ville. De l'accueil à la fois sur les temps scolaires, et périscolaires donc accueil du matin, du soir, accueil sur le temps de restauration même si les parents devaient fournir les repas, accueil le mercredi, et quelquefois le week-end. Nous proposons de ne pas facturer les activités périscolaires aux soignants par solidarité avec leur investissement dans cette crise.

**M. le Maire :** Merci. Des remarques, avis ? Nous passons au vote. Abstentions, contre ? Nous adoptons, je vous remercie.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

## **RESSOURCES HUMAINES**

→ **17. Instauration de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclarée pour faire face à l'épidémie de COVID 19 - (Conséquences COVID)**

**M. le Maire :** Ces questions de ressources humaines ont aussi été évoquées dans la présentation du budget supplémentaire. L'État a permis l'instauration de possibilités de prime dans un domaine bien encadré, qui au départ ne concernait que le personnel soignant. Nous avons été plusieurs Maires sur l'ensemble du territoire national à faire savoir qu'il serait bien de l'élargir à l'ensemble de ceux qui s'investissent dans le cadre de cette opération. Cela a été acté par l'État dans cette démarche d'urgence sanitaire. Pour vous en dire plus, M<sup>me</sup> Arnaud.

**M<sup>me</sup> Arnaud :** Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez, le gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux gens mobilisés, qui ont été soumis durant cette crise sanitaire à un surcroît de travail significatif tant en présentiel qu'en télétravail. Les modalités de versement de cette prime sont régies par le décret du 14 mai 2020, n° 20590. Le montant de cette prime est plafonné à 1 000 € par agent, elle peut concerner les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les contractuels de droit public, ainsi que des contractuels de droit privé employés dans les établissements publics. Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales, comme prévu dans la loi du 25 avril 2020, loi de finances rectificative pour l'année 2020.

Pour notre ville, le plan de continuité des activités a été déclenché dès le 16 mars 2020, et s'est adapté au fur et à mesure aux missions essentielles à tenir durant toute cette crise sanitaire. Le PCA concernait les services opérationnels, mais également les services supports. Rappelons également que les agents communaux ont participé à des missions exceptionnelles qui n'auraient pu se tenir sans leur participation, et sans leur investissement. Comme, par exemple, le bon fonctionnement du centre ambulatoire dédié au Covid-19 au gymnase Rousseau, participer à l'ouverture des écoles et des crèches pour accueillir les enfants des personnels soignants durant cette crise. Durant toutes ces semaines, les agents mobilisés ont varié de 250 à 450. 30 % des agents à plein temps, 70 % des agents à temps partiel ou par roulement. Les situations étaient très diverses, de fait le travail est en cours pour préciser les modalités d'attributions individuelles, et que ces attributions soient modulées en tenant compte du surcroît de travail et de contributions spécifiques des agents.

Pour ce faire, et comme vous l'a expliqué très précisément M. Tisler, une enveloppe de 250 000 € est proposée au budget supplémentaire. Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime, il est proposé ce soir d'instaurer cette prime exceptionnelle, et son versement (en une seule fois). Cela fera l'objet d'un arrêté individuel. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci. La masse globale n'est pas caractérisée donc il faudra y revenir afin de déterminer les critères, qui seront travaillés avec les organisations syndicales. Y a-t-il des remarques sur le sujet ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Contre ? Je vous remercie.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

→ **18. Modalité d'application du régime indemnitaire durant l'état d'urgence sanitaire - (Conséquences COVID)**

**M. le Maire :** La parole est toujours à M<sup>me</sup> Arnaud.

**M<sup>me</sup> Arnaud :** Depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire au mois de mars 2020, des recommandations nationales ont été énoncées. La note du 13 avril 2020, émanant du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, porte sur la continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Cette note invite les employeurs territoriaux à maintenir le régime indemnitaire des agents, y compris dans l'hypothèse où une délibération permettrait la suppression des primes en cas d'absence de service effective. Cette invitation propose un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2020. Pour aller dans le sens de cette mesure, qui répond aux besoins du maintien du pouvoir d'achat de nos agents territoriaux, il est proposé en Conseil municipal la délibération suivante :

- décider de maintenir le versement du régime indemnitaire aux agents placés en autorisation spéciale d'absence durant la période de confinement, pour des motifs en lien avec la crise sanitaire ;
- décider de maintenir le versement du régime indemnitaire aux agents placés en congé maladie ordinaire atteint du Coronavirus ;
- cela, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des remarques concernant cette délibération ? Des abstentions ? Contre ? Nous adoptons, je vous remercie.

*La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.*

→ **19. Rectification de la classification de certains postes en groupes de fonctions (liée au versement du RIFSEEP)**

**M. le Maire :** Madame Arnaud, c'est toujours à vous.

**M<sup>me</sup> Arnaud :** Je rappelle que le RIFSEEP a été instauré, et mis en place par une délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2019. Il repose sur une démarche de classification des postes de notre collectivité au regard de critères qui à l'époque vous ont été largement expliqués lors de sa mise en place. Je rappellerai, néanmoins, que ce nouveau régime indemnitaire a vocation à remplacer tous les différents régimes indemnitaires existants jusque-là pour les cadres d'emploi équivalent de la fonction publique territoriale. Dans notre ville, cette démarche a conduit à la constitution de cinq groupes de fonctions que vous retrouverez détaillés dans l'annexe 1 jointe à la

notice. Suite à cette mise en place, et suite à quelques recours gracieux, donc à leur examen, il est apparu judicieux et nécessaire d'ajuster la classification de quatre postes concernant huit agents. Il vous est donc demandé ce soir de modifier la délibération du 26 juin 2019, portant sur la classification, en passant du groupe 5 au groupe 4. Cela concerne huit agents, vous avez le détail dans la notice qui vous a été adressée.

**M. le Maire :** Pas de questions, pas d'avis ? Nous passons au vote. Abstentions, contre ? Adopté, je vous remercie.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

## → 20. Augmentation du plafond du nombre de jours du compte épargne temps

**M. le Maire :** Madame Arnaud.

**M<sup>me</sup> Arnaud :** C'est un avenant aux dispositions spécifiques du compte épargne-temps. Le 21 octobre 2010, le Conseil municipal fixait les modalités d'ouverture d'alimentation et d'utilisation des jours déposés sur le compte épargne-temps. En particulier, le plafond du nombre de jours de congés déposés était alors plafonné à 45 jours. Il est proposé ce soir au Conseil municipal de faire évoluer ce plafond à 60 jours.

Ensuite, concernant la liquidation des jours épargnés, le nombre de jours minimums pris au titre du CET avait été fixé en 2010 à cinq jours. Il vous est proposé ce soir de supprimer ce quota de cinq jours minimum. Les agents pourront ainsi prendre le nombre de jours qu'ils souhaitent. Cette période de crise sanitaire peut impacter la prise des congés annuels pour certains agents. Ainsi, les dispositions proposées permettront de fluidifier les modalités d'épargne, et les modalités de liquidation permettront à des agents de différer leurs congés acquis au titre de 2019 sans en perdre le bénéfice. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Des réactions ? Des abstentions ? Contre ? Nous adoptons. C'est un sujet essentiel, car toutes les collectivités sont confrontées à la même situation du fait de l'accumulation de congés pendant cette période de crise, et le principe de pouvoir accéder au compte épargne-temps facilite les choses.

*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.*

## RELATIONS PUBLIQUES – VIE INTERNATIONALE

### → 21. Participation au fonds de Solidarité Afrique-COVID19 de Cités Unies France - (Conséquences COVID)

**M. le Maire :** Là aussi, M. Tisler en a parlé, c'est le lien avec Cités Unies France. Quelques explications, Laurent Ziegelmeyer.

**M. Ziegelmeyer :** Monsieur le Maire, chers collègues. En préambule, je voudrais adresser mes remerciements à nos amis vietnamiens et kurdes pour nous avoir fourni des masques. La coopération internationale est dans les deux sens. De plus, une nouvelle qui date de ce matin, avant nous allions chercher de l'argent pour le projet au Mali, maintenant on nous propose de l'argent. L'Agence française de développement envisage, je pense, Monsieur le Maire, que cela fait suite à votre courrier sur les frais de sécurité, de nous aider à financer les frais de sécurité lors des missions sur place. Pour rappel, à chaque fois que se déroulait une mission politique ou technique au Mali, le paiement des forces de sécurité était amputé sur le projet. L'Agence française de développement envisage sérieusement de nous donner de l'argent supplémentaire. Charge à mon successeur de s'occuper de cet argent supplémentaire.

J'en viens à l'Afrique, cette délibération fait suite à un appel publié dans un grand quotidien du soir, signé entre autres par des centaines d'élus, notamment par Monsieur le Maire et votre serviteur. L'Afrique apparaît moins touchée directement par la maladie, même si nous pouvons faire quelques réserves. D'abord la remontée de données peu fiable au regard d'un certain nombre de systèmes de santé peu efficaces. Certains pays sont très touchés malgré tout comme l'Afrique du Sud, et des zones de conflits nombreuses empêchant l'accès aux professionnels de santé. Cités Unies France a décidé d'ouvrir un compte pour un fonds d'urgence pour travailler dans la durée puisque cette crise a aussi des répercussions sociales et économiques sur le continent africain. Sans oublier l'aspect santé pour au moins deux raisons. Lorsque le vaccin sera produit, sans faire de relation avec une autre polémique, l'Afrique devra aussi y avoir accès. De plus, paradoxalement, cette crise du Covid-19 a eu un effet collatéral dans les pays pauvres, et en particulier en Afrique. En effet, l'attention portée à la crise du Covid-19 a relégué en arrière-plan la lutte contre les autres maladies infectieuses et parasitaires. De fait, suspension de certaines campagnes de vaccination, de soins, etc. L'Unicef a sonné l'alarme, notamment la semaine dernière. Nous pouvons d'ailleurs, ce n'est qu'un avis personnel, nous poser légitimement une question, cet effort de recherche important sur le Covid-19 aurait-il été mené si cette maladie n'avait touché que les pays pauvres ? Un exemple probant, la tuberculose qui continue à tuer 1 500 000 personnes par an sur la planète serait réglée si nous n'investissions que 500 millions d'euros pour un vaccin universel.

Pour en revenir à ce fonds, nous vous proposons de verser 2 000 € dans un fonds qui contrairement à ce que dit la note ne compte plus 150 000 €, mais 200 000 €. Les pistes d'utilisation seront travaillées avec les communes ayant apporté de l'argent. Les premières pistes avec Cités Unies France tournent autour de centres médicaux, des questions autour du virus, et également la fracture numérique. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci. Des réactions, des avis ? Nous passons aux voix. Des abstentions ? Contre ? Je vous remercie.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

## → 22. Attribution d'une subvention à l'Association d'Amitié Franco-Vietnamienne dans le cadre du jumelage avec l'arrondissement de Dong Da

**M. le Maire :** Nous poursuivons. Je réprecise les choses, un don de l'ambassade du Vietnam, et du district de Dong Da nous a été attribué de 30 000 masques. Je le dis, car ce n'est pas banal, d'autant plus que ce sont des dons du gouvernement vietnamien à l'ensemble de la France, et notamment la région Île-de-France. Sans compter les hôpitaux puisque sur le département, l'hôpital Henri Mondor a bénéficié de masques venant de nos amis vietnamiens.

Laurent Ziegelmeier.

**M. Ziegelmeier :** Je serai très bref. Dans le cadre du jumelage avec Dong Da, datant de 1973, et le partenariat avec l'Association d'amitié Franco-Vietnamienne, cette délibération concerne l'Association au plan national. Un projet à vocation économique, social a vu le jour pour la création d'un centre de formation aux métiers du numérique. Projet sur lequel nous travaillons depuis quelque temps avec le service et avec l'AFD. Il est ouvert à tous, notamment par un système de bourses. Comme le prévoit la notice, l'implication de notre ville est prévue dans plusieurs directions. La participation est à hauteur de 5 000 € sur un budget global de 304 000 €. Nous avons vu sur d'autres projets que le fait qu'une commune mette une somme aussi faible soit-elle ou aussi importante soit-elle a en général un effet réel d'entraînement. Cela a été très vrai sur le Mali. Une aide à la recherche de financement, vu les compétences existantes ici, et si nécessaire un placement de stagiaires vietnamiens dans des entreprises du territoire. Nous proposons une participation à ce projet à hauteur de 5 000 €, projet largement expliqué dans la notice, mais si besoin est j'ai un certain nombre de documents supplémentaires.

**M. le Maire** : Des avis, des commentaires ? Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : Bien évidemment, nous voterons cette délibération. Néanmoins, je verrai cela avec M. Ziegelmeyer, mon employeur est un employeur du domaine numérique implémenté au Vietnam, et je pense que nous pourrions approfondir certaines choses, en particulier en termes de stages et d'insertion. Je me permettrai, Monsieur Ziegelmeyer, de faire un point avec vous sur ce sujet.

**M. le Maire** : Nous notons. Nous votons. Des abstentions ? Contre ? Adopté, je vous remercie.

*La délibération n° 22 est adoptée à la majorité (38 pour, 2 contre).*

## DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ

### → 23. Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2020 (2<sup>e</sup> affectation)

**M. le Maire** : La Commission s'est tenue, vous avez les tableaux. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : Puisque c'est mon dernier Conseil municipal, je vais voter cette délibération. Néanmoins, je voudrais faire part de mon insatisfaction. Les questions que nous avons posées à l'issue de la Commission, M<sup>me</sup> Alirol n'ayant pas pu se connecter pour des raisons techniques, n'ont pas eu de réponses. Je trouve cela regrettable. *A posteriori*, nous sommes intéressés par les réponses aux différentes questions. Merci.

**M. le Maire** : Je n'ai pas eu de retours. Nous notons. Madame Benkahla.

**M<sup>me</sup> Benkahla** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, ajouter quelques éléments complémentaires sur cette délibération. Dans le cadre de la crise sanitaire, j'ai demandé aux services de solliciter toutes les associations pour savoir si un projet complémentaire pouvait accompagner les habitants dans le cadre de cette crise. Une association a proposé un projet Covid-19 pour soutenir notamment les enfants dans cette sortie du confinement. L'association Paris Concert.

**M. le Maire** : Très bien. Je note la réaction de M. Briennon, puisqu'en principe nous donnons régulièrement des réponses aux questions posées en Commission. Nous regarderons les demandes de M<sup>me</sup> Alirol pour tâcher d'y répondre dans la semaine. Ceci étant, je soumetts au vote. Qui s'abstient, qui vote contre ? Je vous remercie.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

### → 24. Actions 2020 financées dans le cadre du Contrat de Ville Seine Amont : approbation des demandes de subvention

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Avez-vous besoin d'explications ? Nous votons donc. Qui s'abstient, qui vote contre ? Je vous remercie.

*La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.*

## HYGIÈNE SANTÉ

- **25. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : Présentation pour information de l'arrêté préfectoral n° 2020/0000788 du 6 mars 2020 portant enregistrement de l'installation de la société BEE & CO située à VITRY-SUR-SEINE, 1 rue du Général Malleret-Joinville**

**M. le Maire :** Notre avis est toujours sollicité lorsque des installations sont faites dans le secteur. Y a-t-il des besoins d'explications sur le sujet, sinon M<sup>me</sup> Deprès se fera un plaisir de répondre à vos questions ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient, qui vote contre ? Je vous remercie, c'est adopté. C'est toujours délicat de prendre position sur ces questions dans les Conseils. Nous le pensons à chaque fois, nous sommes sollicités, nous le faisons, c'est une demande préfectorale.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

## URBANISME - HABITAT

- **26. Acquisition auprès de Valophis d'un pavillon au 85 rue Henri Corvol**

**M. le Maire :** Y a-t-il des demandes d'explications, des prises de parole ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta :** Nous allons nous abstenir sur cette délibération.

**M. le Maire :** C'est une explication de vote donc. Qui s'abstient, qui vote contre ? Je vous remercie.

*La délibération n° 26 est adoptée à la majorité (31 pour, 7 abstentions, 2 contre).*

- **27. Approbation de l'avenant à la convention de rénovation énergétique avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre - dispositif EcoCité**

**M. le Maire :** Y a-t-il besoin d'explications ? Un mot de Madame Brahimi.

**M<sup>me</sup> Brahimi :** Quelques mots pour vous dire que la rénovation énergétique des copropriétés privées était une action de l'Agenda 21, acte I, qui se poursuit dans l'acte II. L'acte I avait été adopté par notre Conseil municipal en 2013. Dans ce cadre, nous avons participé à un appel à projets lancé par la Caisse des Dépôts et consignations, le projet éco cité. Il prévoyait un cofinancement de la rénovation thermique des copropriétés dans le cadre du programme d'investissement d'avenir. Nous avons été lauréats, et la Caisse des Dépôts s'est engagée à accompagner, et à financer la rénovation de trois copropriétés à Choisy-le-Roi avec l'engagement d'un financement à hauteur de 3 M€. Les trois copropriétés retenues étaient celles du Parc, du 8 avenue Gambetta, et du 6 avenue Villeneuve-Saint-Georges. À ce jour, seule la copropriété du 6 avenue Villeneuve-Saint-Georges a souhaité engager ces travaux de rénovation thermique. Les travaux sont en cours. D'ores et déjà, des financements ont été versés aux copropriétaires au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Entre-temps, la compétence énergie a été transférée au territoire d'où la nécessité de réaliser un avenant. Dans cet avenant, la Caisse des Dépôts a décidé d'apporter une aide supplémentaire pour toutes les dépenses d'ingénierie. En effet, lorsqu'il s'agit d'accompagner les copropriétés dans des travaux d'une telle ampleur, les dépenses d'ingénierie sont très importantes. Elle a ainsi décidé de porter le montant de 25 000 € à 75 000 €. Dorénavant, c'est le territoire qui sera le tiers intermédiaire. Il percevra ces subventions et les versera aux copropriétaires. C'est une démarche absolument essentielle puisque nous savons qu'un grand nombre de copropriétaires sont aujourd'hui confrontés à la précarité énergétique, leur facture d'énergie représente plus de 10 % de leurs revenus, et nous savons de plus que dans la ville il existe dans l'habitat de véritables

passoires énergétiques. De fait, la ville accompagne depuis 2013 ces copropriétaires, et nous espérons pouvoir élargir le processus. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Bien, pas de réactions ? Des abstentions, des avis contre ? Adopté. La Caisse des Dépôts et consignations soutient, c'est une très bonne chose. Maintenant, elle s'appelle la Banque des Territoires. C'est très bien pour les copropriétaires, c'est une aide non négligeable pour ceux qui ont osé voter cette démarche, car toutes les copropriétés n'ont pas eu cette volonté.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.*

→ **28. Approbation de la convention de mise à disposition de personnel de la commune auprès de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre suite au transfert de la compétence « Amélioration du parc immobilier bâti »>>**

**M. le Maire :** Cette mise à disposition est une conséquence de la délibération précédente. Y a-t-il des remarques sur cette mise à disposition qui découle de la présentation de M<sup>me</sup> Brahimi sur les transferts de compétences, en partie ? Pas de réactions, nous soumettons au vote. Des abstentions ? Contre ? Adopté. Je vous remercie.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.*

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

→ **29. Approbation de la convention à passer avec l'association Au fil de l'eau pour la reconduction d'un passeur de rives en 2020**

**M. le Maire :** C'est une association que nous connaissons bien. Nous passons ordinairement cette délibération bien plus tôt, mais du fait à la fois du calendrier, et de la situation de confinement, nous ne pouvons le faire qu'aujourd'hui. Vous avez lu la notice, y a-t-il besoin d'explications ? Tout le monde connaît l'association, je ne vois pas de demandes de prises de parole. Je soumetts aux voix. Des abstentions ? Contre ? Nous adoptons.

*La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.*

→ **30. Vœu de la majorité municipale**

**M. le Maire :** Nous passons au vœu, car je trouvais logique qu'il puisse être présenté après les questions de développement durable plutôt qu'il soit passé à la fin du Conseil. Je trouvais le lien assez intéressant sur la démarche de développement durable. La présentation du vœu, Monsieur Diguët.

**M. Diguët :** Un vœu présenté par la majorité municipale, et qui touche la fermeture de l'usine Renault à Choisy-le-Roi.

*« Le groupe Renault vient d'annoncer un plan de restructuration de plusieurs sites dans l'hexagone. Il prévoit de fermer l'usine de Choisy-le-Roi, et de transférer son activité à Flins. Cette annonce, incompréhensible, est uniquement motivée par la recherche de rentabilité et de profits à court terme. Il n'est pas acceptable que cette usine ferme, pas plus qu'il n'est soutenable que les autres usines du groupe soient menacées, fermées, supprimant au total près de 5 000 emplois. À Choisy-le-Roi, ce sont 263 salariés, 100 intérimaires, dont de nombreux Choisyens qui sont concernés par cette décision qui provoquera des dégâts sociaux considérables, bouleversera des vies, et plongera les sous-traitants dans de grandes difficultés en termes d'emploi et de survie économique. Les salariés, s'ils sont transférés à Flins, devront tous les jours faire plus de 140 km aller-retour pour se rendre sur leur lieu de travail, dans des conditions que nous connaissons en termes de transport, de circulation, impactant gravement leur qualité de vie, et en totale*

*contradiction environnementale avec la nécessité de rapprocher lieux de vie et activités économiques.*

*Après Sanofi à Alfortville, Renault met en péril plusieurs territoires et bassins de vies. Territoires pourtant fertiles pour l'activité industrielle. Nous le réaffirmons, comme nous l'avons fait à travers notre manifeste pour un territoire industriel et productif en lien avec les acteurs industriels et les Chambres de commerce, dont l'entreprise Renault est signataire. L'industrie et l'emploi ont toute leur place en banlieue. Une banlieue qui n'a ni vocation à être une banlieue-dortoir ni à n'être réservée qu'à des citoyens de seconde zone. En 2019, rappelez-vous, notre territoire recevait le label territoire d'industrie de la part du gouvernement. Nous étions le seul territoire en zone urbaine dense à recevoir ce label au plan national, avec la promesse de l'État de recevoir le soutien gouvernemental, afin de redonner à ce territoire ses lettres de noblesse, et pallier en partie le phénomène de désindustrialisation que nous avons vécu au cours des 50 dernières années. À ce titre, et, parce qu'il lui est possible de faire jouer sa minorité de blocage comme principal actionnaire, l'État porte la double responsabilité de cette fermeture annoncée. Il ne peut garantir un emprunt de 5 milliards d'euros sur des fonds publics sans exiger de Renault un minimum de garanties en termes de maintien de l'emploi. Il doit jouer son rôle d'actionnaire exigeant, garant de l'intérêt général, et des enjeux économiques et sociaux inhérents à l'activité du groupe Renault.*

*La crise sanitaire que nous traversons est traumatisante. Elle ne doit pas servir d'alibi à certains grands groupes uniquement motivés par la satisfaction des appétits disproportionnés de certains de leurs actionnaires. Bien au contraire, des dispositions d'envergure doivent être prises, afin de protéger l'emploi, de le pérenniser, et d'avoir des dispositifs performants de soutien aux familles en difficulté sociales, et touchées par cette crise. L'usine de Choisy-le-Roi, dont nous venons de fêter les 70 ans, joue un rôle majeur à plusieurs égards. Elle mène une politique active dans le domaine de l'insertion professionnelle en direction de nombreux jeunes de nos quartiers. Elle est pionnière dans le domaine de l'économie circulaire, recyclant moteurs et autres organes mécaniques. Un modèle économique qui doit être soutenu et encouragé. Enfin, c'est une entreprise exemplaire en matière d'innovation sociale.*

*En conséquence, nous demandons à la Direction de Renault de renoncer à son plan mortifère économiquement et socialement, et à l'État de prendre ses responsabilités au titre de premier actionnaire du groupe en imposant ses conditions au groupe Renault au regard notamment du prêt garanti par le ministère de l'Économie en exigeant le maintien du site de Choisy-le-Roi. »*

**M. le Maire :** Merci pour cette lecture du vœu. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur la situation de l'usine ou du groupe Renault ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta :** Je ne peux pas m'abstenir d'intervenir sur cette question, oh combien sensible, et importante. Surtout rappeler que plusieurs virages ont été ratés avec le site Renault de Choisy-le-Roi. Notamment lorsque fut évoqué le fait d'en faire un centre européen il y a deux ou trois ans. Effectivement, cette usine non seulement ne doit pas être fermée, mais doit être développée, puisqu'à une époque elle a pu contenir jusqu'à 1 200 employés alors que Renault dit que le site est trop petit. De plus, si les employés ne suivent pas, donc ne regroupent pas les compétences à Flins les arguments de Renault pour faire du site de Flins un pôle de recherche sont caducs.

Je peux rejoindre toutes les critiques à ce sujet sans oublier, cependant, qu'il y a des notions de profit puisque c'est le leitmotiv de ce Conseil, de votre part. Tout de même, la période qui s'ouvre pour les constructeurs automobiles est extrêmement inquiétante. Lorsque le carnet de commandes est vide, la question, quelle que soit l'activité, est difficile.

Concernant Renault, et notre site de Choisy-le-Roi, s'ils restent sur la posture de fermer ce site, il faut que l'État, qui a parlé d'après Coronavirus, de réindustrialisation, la Région, le Département, toutes les forces vives de ce pays se mobilisent pour faire de l'usine Renault un centre de référence. En effet, ce dernier ne se contente pas de rénover des moteurs, c'est aussi de la

recherche sur les nouvelles technologies. Ils sont d'ailleurs en avance sur d'autres constructeurs. L'État peut effectivement influencer le choix, il peut aussi faire du site de Choisy-le-Roi une usine de référence en Europe. Ce serait aller contre tout ce qui nous a été dit pendant la crise du Coronavirus que de fermer une usine comme celle de Choisy-le-Roi. S'il était question d'un simple site de production de voitures à la chaîne, la mobilisation serait la même contre une éventuelle fermeture. Ainsi, au regard de cette usine atypique dans le milieu automobile, nous devons la développer. De plus, elle est proche de Paris, proche de la Seine, d'Orly, de Roissy, proche des autoroutes. Le nœud de transports est formidable, je ne comprends absolument pas ce choix complètement déraisonnable, et absurde.

**M. le Maire :** Merci. Monsieur Ziegelmeyer.

**M. Ziegelmeyer :** Quelques mots. D'abord, de la part de la Direction de Renault, le premier argument qui est de dire fermer Choisy-le-Roi pour sauver Flins n'est pas un argument valable puisque dans le même temps Flins perd non seulement la construction de voitures, mais voit ses effectifs passer de 2300 à 1600 avec ce plan. Nous avons connu cela dans d'autres groupes, tuons Paul pour sauver Pierre, et deux ans après Pierre meurt aussi.

Cela pose de vraies questions. La première, celle du rôle de l'État qui malheureusement chez Renault s'est plus comporté toutes ces années comme un fonds de pension récupérant de l'argent quand il y avait des bénéficiaires que comme un actionnaire majeur et responsable. Ce n'est pas surprenant puisque nous évoquons brièvement à propos de ce vœu Sanofi à Alfortville. Là, il était question de 150 M€ de crédits d'impôt par an pendant dix ans, donc 1,5 milliard, chers collègues, sans aucune condition non plus. L'État donne à un certain nombre de grands groupes sans poser la moindre condition.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil municipal sur un certain nombre de victimes collatérales. Certains nous argueront du fait que finalement les salariés Renault bénéficieront d'un plan social de haut niveau. Sauf que les intérimaires, les prestataires, les sous-traitants qui proportionnellement habitent souvent plus dans nos banlieues populaires, ne verront rien de cet hypothétique plan social.

L'autre question que cela pose, et j'en finirai par-là, c'est l'avenir de nos banlieues. Si nous regardons de l'autre côté de la Seine, nous comptons deux centres industriels majeurs de groupes importants qui décident de fermer à un an d'écart, Sanofi d'un côté, Renault de l'autre. La vraie question qui se pose c'est si dans nos banlieues l'industrie a encore la place ou si elle doit devenir, comme le dit le vœu, uniquement un lieu-dortoir, un lieu réservé soit à des catégories socialement très faibles qui n'ont plus d'emplois dans un logement social ou à des catégories à l'inverse très socialement élevées qui peuvent se permettre de rester chez eux en télétravaillant. L'industrie a sa place dans les banlieues populaires, mais je ne pense pas que ce soit un choix déraisonnable de l'État de ne pas aider Renault. Je pense, au contraire, que c'est un choix politique assumé, le ministre l'a dit très clairement, pour le site à quatre kilomètres du site de Renault, la dernière annonce d'un grand groupe, lui aussi soutenu par l'État, c'est la destruction. C'est vers cet avenir que nous nous profilons. Voulons-nous que nos banlieues populaires hébergent de l'industrie ou pas ? Cela suppose bien évidemment d'autres choix politiques.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Monsieur Briennon.

**M. Briennon :** Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je pense que deux éléments complémentaires sont à prendre en compte. Évidemment, le maintien de l'industrie dans les proches banlieues est une absolue nécessité. D'autant plus lorsqu'il s'agit d'une usine d'expertise, reconnue par les instances mêmes de Renault comme étant la seule usine capable d'intervenir sur ce genre de dossier dans une vision d'économie circulaire dont nous aurions pu penser que la crise du Covid-19 aurait pu mettre plus en avant les impacts et les nécessités. Au-delà, deux points importants, dans les coupables, si coupables nous désignons, le précédent PDG de Renault

s'était embarqué dans une stratégie de croissance azimutale sur un marché de l'automobile de plus en plus chahuté, de plus en plus compliqué. Cela a probablement travaillé malgré tout à la déconstruction de ce site. Je voudrais aussi factuellement regarder les choses. 4 500 licenciements sont annoncés par Renault en France. Un site ferme, un site de dix hectares, en bords de Seine, à sept kilomètres de Paris. Je veux simplement comprendre pourquoi celui-là, et pas un autre. C'est une vraie question, et je pense que ces questions-là doivent aussi être posées à Renault, et à l'État. Merci.

**M. le Maire :** Merci. S'il n'y a pas d'autres réactions, permettez-moi de dire évidemment que je voterai ce vœu sans en changer une virgule. De plus, je pense qu'après ce que nous avons vécu, à savoir cette annonce par les médias, et le choc engendré, nous avons été dans la phase de mobilisation, et nous sommes toujours de cette phase. Il faut aussi être dans la démarche de réflexion, et de propositions ensuite, car comme vous le dites, les uns et les autres, il ne faut pas que cette usine ferme. La capacité, aujourd'hui, est réelle dans les locaux pour créer de l'emploi, et faire en sorte que ce site continue à être un site industriel et productif. Productif, pas n'importe comment. Je pense que notre banlieue a besoin de réfléchir, de s'inscrire dans la démarche de l'économie verte, nous l'avons dit. Puis, du fait que ce site est reconnu, tous ses indicateurs sont « au vert », et ils sont reconnus comme tels.

Quel que soit le choix de Renault, je ne veux pas du tout me projeter sur le fait que l'usine ferme. Je vous le dis, car il faut soutenir aujourd'hui les salariés, je me suis encore entretenu avec eux il y a peu de temps par téléphone. Ils ont repris le travail, et ils attendent l'annonce du comité d'entreprise le 16 de ce mois. Je pense que nous avons besoin d'être présents à leurs côtés, et malgré la très belle mobilisation que nous avons eue ensemble samedi, ils ont besoin d'un soutien. Un soutien évidemment politique, et des élus. Vendredi soir, à l'initiative du Préfet qui peut-être bien malgré lui nous a réunis avec le responsable régional de Renault, M. Berthelot, et j'ai envie de dire que le pauvre a été envoyé à « l'abattoir » devant les élus, quelles que soit leurs composantes et leurs familles politiques. Il s'est retrouvé devant une salve de questions, justifiées, pertinentes de la part de tous mes collègues. Questions auxquelles il ne pouvait pas répondre lui-même, se réfugiant sur le fait de dire que les réponses seront données le 16 juin 2020. C'est trop facile, nous lui avons précisé que nous ne diffuserions rien, que ce qu'il serait amené à nous dire resterait confidentiel, mais qu'il nous parle. Rien n'est sorti de cette entrevue, rien. Les questions que pose Jean-Marc Briennon, c'est tout à fait celles-là, pourquoi. Pourquoi ce site, que se cache-t-il derrière ? Lorsque les arguments sont posés en disant que le site est enclavé tout le monde dit non, il y a le ferroutage, le fluvial, et la possibilité d'acheminement routier, avec les limites que nous posons. Ce lieu peut vivre, je ne vais pas redévelopper tout ce que j'ai pu développer dans les médias, mais une question d'un journaliste du Monde était : *« Je vous ai entendu parler de la désindustrialisation de cette banlieue, de ces rives de Seine dans les années 1980. Avez-vous peur que cela soit à nouveau une désindustrialisation ? »* Bien sûr que nous avons peur que ce soit une désindustrialisation. Regardez ce qui se passe sur Sanofi. Pourquoi mes collègues Maires étaient-ils à nos côtés ? Ce n'était pas uniquement pour me faire plaisir, et nous étions largement au-delà des familles politiques. Preuve en est, la lettre, à mon initiative, signée par Vincent Jeanbrun, par un député de notre circonscription à côté de Mathilde Panot, Christian Favier, etc. Cette question de défense de l'emploi rassemble, car c'est une question humaine avant tout, c'est la défense d'un site industriel, d'un bassin de vie, d'un bassin d'emplois. Derrière, ce sont des familles choisyennes, mais cela aussi derrière des emplois induits, des situations pour les sous-traitants, pour les commerces de proximité. Aussi, une question financière même si nous ne l'avons jamais mise en avant, c'est pour répondre à M. Peryagh. Aujourd'hui, l'ex taxe professionnelle s'appelle la CFE, et, comme le disait Frédéric Tisler, la CFE n'est plus perçue par la commune. C'est désormais le Grand-Orly Seine Bièvre qui la perçoit. La ville continue, elle, à percevoir la taxe foncière. Au total par an, les collectivités locales vont donc perdre 1,3 M€. 700 000 € pour le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, 300 000 € pour la métropole du Grand Paris, et ce qui reste sera pour nous la taxe foncière à savoir un peu plus de 300 000 €. Cela va compter dans les collectivités locales, dont nous savons qu'elles investissent pour la vie humaine, sociale, économique, etc. Nous n'avons jamais voulu, nous les élus, mettre en avant cette question de la

CFE et de la taxe foncière puisque ce qui prime d'abord ce n'est pas ce que nous perdons, mais ce que les gens vont perdre. Effectivement, tout le monde perdra dans ce bassin de vie, et c'est bien pour cette raison que tous mes collègues Maires, et les députés sénateurs, quelle que soit leur famille politique étaient à nos côtés. Ce combat-là, c'est le combat de la défense demain de la zone aéroportuaire, c'est le combat demain de la défense de nos hôpitaux. Je vous rappelle qu'un plan existait contre les hôpitaux. Aujourd'hui, ceux qui œuvrent dans les hôpitaux sont les héros d'aujourd'hui et de demain, il faut les défendre au même titre que les services publics.

Je pense que nous sommes face à une situation, et je remercie tous ceux qui se mobilisent aujourd'hui pour ce combat, et aux côtés des familles, et des quatre organisations syndicales qu'il faut aider. Ils sont abasourdis, nous devons les remotiver. Nous devons faire en sorte de gagner cette bataille.

Nous passons au vote. Qui s'abstient, qui vote contre ? Je suis très heureux que ce vœu soit voté à l'unanimité ce soir, et nous ferons savoir dans la presse que la municipalité de Choisy-le-Roi est aux côtés des salariés de Renault. Je vous présente mes excuses, car je n'ai pas informé de la modification de l'ordre du jour. Pourtant, je trouvais intéressant que cela passe après les questions de développements durables, car ce site est vraiment dans une démarche d'économie circulaire. Nous pouvons même faire des propositions. Si l'usine reste, nous savons que des bâtis existent, comment ces bâtis peuvent-ils rentrer dans une démarche de développement de l'économie circulaire ou de l'économie verte dans notre ville ? Pourquoi n'accueillerions-nous pas une entreprise qui fabrique des vélos électriques, pourquoi ne développerions-nous pas tout un pôle de batteries électriques pour l'industrie automobile, etc. ? Les idées sont nombreuses, des plans existent, des propositions, il faut aussi les mettre sur la table. Nous avons demandé, avec l'ensemble de mes collègues (les cosignataires de la lettre), d'être reçus par la Directrice générale de Renault, et par le Président de Renault. Lorsque nous serons reçus, nous aurons ces propositions en main. Nous n'allons pas nous y rendre simplement pour écouter le plan de Renault, nous irons en proposant des choses pour la sauvegarde de l'industrie dans nos bassins de vies. Merci en tout cas d'avoir voté ce vœu.

*Le vœu de la majorité est adopté à l'unanimité.*

## **PETITE ENFANCE**

### **→ 31. Délégation de Service Public Petite Enfance - Multi Accueil Tony Lainé - rapport annuel d'activité 2019**

**M. le Maire :** Le multi accueil Tony Lainé est en DSP d'où l'importance du rapport annuel de cette DSP, Annick Guinery.

**M<sup>me</sup> Guinery :** C'est aussi du développement durable chez les tout-petits. Je vais vous résumer brièvement ce rapport annuel, car nous ne parlons pas toujours des petits. Il semble important, pour ce dernier Conseil municipal, d'en parler et d'informer peut-être certains d'entre vous sur la réalité de cette structure.

Rapidement, je vous rappelle que ce multi accueil aura bientôt quatre ans. Voilà quatre ans que nous avons décidé cette DSP, et fait le choix des Petits Chaperons Rouges, à juste titre comme vous allez le voir. Cette crèche compte 60 berceaux, 45 berceaux pour la ville, et 15 extérieurs qui ont difficilement été proposés aux entreprises. Maintenant, tout est complet. En 2019, près d'une centaine d'enfants étaient accueillis, le quota « entreprise » a été atteint, mais étant donné les difficultés d'atteinte de ce quota nous ne sommes pas arrivés à l'objectif d'occupation de taux d'occupation de 85 % que nous nous étions fixés, nous n'arrivons qu'à 71 %. Il est évident qu'en 2020 ce taux sera rattrapé puisque toutes les places sont occupées. Concernant le coût des berceaux, les entreprises payent un peu plus cher que nous pour 15 berceaux, 119 000 €, alors que cela nous revient à 132 000 €. La subvention de la CAF sera, comme il est d'usage, versée

directement à la ville à la fin de cette année, à savoir 110 000 €. Ainsi, l'activité petite enfance est subventionnée.

Concernant les familles, puisque ce sont elles qui sont touchées et qui sont bénéficiaires. Cette structure fait des statistiques. Vous pouvez lire que c'est tout à fait représentatif des familles qui bénéficient de places en crèche, et cela correspond aux critères d'attribution des places en crèche. Concernant les ressources, nous arrivons à des revenus de 3 000 € par mois, c'est-à-dire deux SMIC. La plupart des familles sont des personnes qui travaillent, et qui ont des revenus moyens. Un certain pourcentage est en dessous du SMIC, et près de 20 % des familles sont monoparentales. Il est donc logique de faire l'effort de recevoir les familles monoparentales dans les structures collectives. Notons que pour cette année 2019 un nombre important de familles ont connu des difficultés financières, voire des impayés.

Le point famille est un des points forts de cette société, puisqu'ils font un gros effort de liens avec les parents, cela faisait partie des critères que nous avons mis en avant pour le choix de la structure, avec beaucoup de conseils de crèche, des événements. Les parents sont très parties prenantes, et participent souvent aux animations.

J'en viens aux projets, et tiens à signaler deux choses. D'une part, c'est une structure en DSP donc nous en sommes les garants au niveau des projets, et j'ai vu dans divers documents qu'il fallait des projets innovants. Nous avons beaucoup d'innovations dans nos propres crèches, et cette crèche en particulier a tout à fait adopté le projet culturel qui est en cours dans toutes les crèches de la ville. Projet autour de l'éveil musical, culturel et de la lecture des tout-petits. La médiathèque intervient, ils ont leur propre réseau, ils sont très largement parties prenantes de notre projet collectif. Le deuxième point, j'en arrive au développement durable, et cela concerne aussi les petits. C'était un des critères que nous avons remarqués pour cette société, le volet nature et écologie. Ils sont largement au niveau. Ils ont adopté les couches lavables. Ils ont leur potager, leur compost, des plantes dépolluantes, un aquarium. Non seulement ils sont très largement au niveau, mais de plus ils participent à la semaine du développement durable de la ville. Sans compter qu'ils font dans la récupération au niveau des jouets, puisqu'ils organisent des temps de jouets récupérés.

Au niveau personnel, vu l'augmentation des places d'entreprises, ils sont passés de 16 à 21 temps pleins. De plus ils ont fait un certain effort pour embaucher des Choisyens, certains habitent la ville. Enfin, ils ont leur propre dispositif s'agissant de l'hygiène et de la sécurité avec un audit interne, et les exercices habituels de prévention incendie. Nous demandons que le conseil prenne acte du rapport. Par contre, avec le Covid-19, nous avons été dans l'impossibilité de faire ce compte rendu en présentiel, et poser toutes les questions complémentaires que nous posons habituellement lors de ce rapport annuel. Cette réunion aura lieu prochainement.

**M. le Maire :** En effet, dans le cadre d'un CCSP. Y a-t-il des remarques, des interventions ? Nous prenons acte du rapport. Je vous remercie.

*Le Conseil municipal prend acte du rapport.*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **→ 32. Désignation d'un conseiller territorial à l'établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**

**M. le Maire :** Du fait de la modification du calendrier électoral municipal, le Conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre va se réunir une dernière fois avant la fin du mandat municipal. Le préfet nous demande de nommer un représentant à l'EPT pour ce dernier conseil de territoire, en remplacement de M. Id Elouali, suite à sa démission du Conseil municipal, puisque c'était un de

nos représentants. Nous avons donc à nommer un successeur pour siéger au sein du Grand-Orly Seine Bièvre, sachant qu'un Conseil de territoire se tiendra le 23 juin 2020. Ensuite, le prochain Conseil municipal d'installation devra désigner les nouveaux conseillers territoriaux. Nous proposons la désignation de M<sup>me</sup> Guinery pour succéder au démissionnaire. Y a-t-il des remarques, des observations sur cette proposition ? Y a-t-il une autre proposition de nom ? Je ne vois pas d'autres propositions.

*La délibération n° 32 est adoptée à la majorité (33 pour, 7 abstentions)*

**M. Panetta :** C'est pour la forme, Madame Guinery, d'ailleurs nous comptons sur vous le 23 juin 2020, il vous faut être présente.

**M. le Maire :** Je ne peux pas donner tort à M. Panetta, c'est une question de forme. De fait, il nous faut désigner une personne donc, Madame Guinery, vous siégerez pour la fin de ce mandat au Conseil territorial. Merci d'avoir fait confiance à Annick Guinery pour cette grande responsabilité.

→ **33. Approbation de la convention à intervenir entre l'État et la commune de Choisy-le-Roi pour le remboursement des frais relatifs à l'occupation en 2018 du terrain 3 allées des mésanges**

**M. le Maire :** Nous passons à l'avant-dernière délibération, et je n'en suis pas mécontent puisque cela dure depuis longtemps. L'approbation de cette convention de remboursement acte enfin avec l'État ce qu'il nous doit depuis 2018. L'article 3 de cette convention fixe les obligations de chacune des parties, notamment, le fait que l'État doit s'engager à rembourser les sommes pour moitié que nous avons avancées pour lui.

Pour rappel, l'ancien Préfet était d'accord pour établir la convention, mais il est parti. Le nouveau Préfet était moins enclin à la chose, nous lui avons tout de même imposé, et aujourd'hui nous arrivons devant ce Conseil municipal pour acter ce principe. Le tableau mentionne l'ensemble des coûts. Nous devons être très vigilants à cette convention, afin que l'État assume son engagement de remboursement. Je sou mets cela aux voix. Des abstentions, contre ? Adopté, je vous remercie.

*La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.*

→ **34. Compte rendu des décisions L-2122-22 du Code général des Collectivités territoriales**

**M. le Maire :** Y a-t-il des remarques concernant les décisions administratives ? Je n'en vois pas.

*Le Conseil municipal prend acte*

Permettez-moi de vous donner quelques informations avant que nous nous quittions. Bien évidemment, j'appelle les uns et les autres à se mobiliser pour le deuxième tour des élections municipales, notamment pour la tenue des bureaux de vote, afin d'assurer que nous ayons l'ensemble des assesseurs présents pour tenir nos bureaux.

De plus, vous informer que nous ne serons pas dans une configuration spécifique le soir des élections, mais au regard de la capacité de cette salle je pense qu'il nous faut respecter les règles donc une réduction du nombre de personnes dans la salle pour assister à l'annonce des résultats. Nous créerons les conditions de diffusion à l'extérieur, mais dans la salle ce sera limité donc je vous demanderai d'être attentifs aux informations qui vous seront données, à savoir la présence limitée aux Présidents des bureaux, et la présence des têtes de liste du deuxième tour.

Le Conseil municipal d'installation se tiendra le samedi 4 juillet 2020 à 9 heures. Oui, à 9 heures puisque ce sera à la fois l'installation du nouveau Conseil, l'élection du nouveau Maire, la décision

du nombre d'adjoints, l'élection des adjoints, et la désignation des conseillers territoriaux. Tout cela doit être fait le 4 juillet 2020, et toutes les municipalités doivent le faire pour celles qui n'ont pas encore été élues au premier tour puisque le Conseil territorial qui suivra aura lieu le 15 juillet 2020. Il faut, de fait, dans la répartition, et au regard des textes, faire en sorte que le Conseil municipal désigne ses représentants au territoire. Nous n'avions pas procédé ainsi en 2014 puisque le territoire n'existait pas, d'où l'obligation ce jour de désigner les conseillers territoriaux.

Enfin, vous avez été plusieurs à l'évoquer. Les conditions sanitaires que tout le monde connaît, et qui s'appliquent à tous, ne nous ont pas permis de rendre un hommage à notre Maire honoraire, à mon ami, et camarade dans des conditions à la hauteur de ce qu'il était. Ainsi, en accord avec la famille, nous avons décidé de consacrer un premier hommage. Vous avez pu le voir, puisqu'il a été distribué dans Choisy-info. Au regard de ce qu'il était, il sera de la responsabilité de la prochaine équipe municipale d'organiser avec la famille, avec son parti, avec le département, tous les lieux où il a eu des responsabilités, une initiative, une manifestation pour lui rendre hommage à la hauteur de son engagement de citoyen, d'homme politique, et aussi d'édile de notre commune. Quel que soit le résultat du second tour, je pense que cette démarche devra être tenue, et lorsque les conditions sanitaires nous le permettront, et seront levées certainement l'organiser en septembre ou octobre, aussi en accord avec la famille et l'organisation politique à laquelle il appartenait.

Je remercie les uns et les autres pour les hommages que nous avons pu recevoir en Mairie, et je m'associe à tout ce que vous avez pu dire. C'était notre dernier Conseil municipal de la mandature. Merci à tous dans ces conditions particulières. Bonne soirée à tous.

*La séance est levée à 20 h 41.*